



Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources**



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2007-2008

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune



Québec 

Rédaction : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Pour renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la :

Direction des communications

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, C 409
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 643-0720

Service.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante :

www.mrnf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-53914-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-54155-4 (pdf)

ISSN 1910-7005

ISSN en ligne 1911-5903

Code de diffusion : 2008-1021

©Gouvernement du Québec, 2008

Dans le présent document, le masculin est utilisé
sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

 100 % post-consommation



Monsieur François Gendron
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il fait état des résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2007-2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune,



Julie Boulet

Québec, le 21 octobre 2008

Madame Julie Boulet
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A 308
Québec (Québec) G1H 6R1

Madame la Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Le présent rapport annuel est inspiré de l'orientation donnée par la Loi sur l'administration publique, selon laquelle un rapport annuel de gestion doit constituer un véritable instrument de reddition de comptes. À ce titre, il fait état des résultats obtenus en 2007-2008 au regard des objectifs du *Plan stratégique 2005-2008* pour l'année en cours, des objectifs retenus dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008* et des engagements relatifs à la *Déclaration de services aux citoyens*.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,



Normand Bergeron

Québec, le 24 septembre 2008

Déclaration de la direction

FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relève de la responsabilité du sous-ministre et des membres de la direction du Ministère en place au 31 mars 2008.

Tout au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs contenus dans le *Plan stratégique 2005-2008*, de la concrétisation des choix budgétaires présentés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008* et de la réalisation des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens*. La Direction de la vérification interne évalue le caractère plausible des résultats, leur cohérence et les renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion; elle produit ensuite le rapport de validation.

À notre avis, les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- donnent une image fidèle de la mission, des domaines d'activité, des produits et services, des clients et des partenaires, de la structure de l'organisation et de l'utilisation des ressources;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats dûment approuvés;
- fournissent de l'information sur les exigences législatives et gouvernementales qui est complète, fiable et exacte.

Les membres de la direction,

Normand Bergeron

Sous-ministre

Daniel Bienvenue

Sous-ministre associé à l'Énergie et aux Mines

Gilles Desaulniers

Sous-ministre associé à Forêt Québec

Denis Gagnon

Directeur général responsable de Faune Québec

Pierre Grenier

Sous-ministre associé aux Opérations régionales
Sous-ministre associé à la Coordination et aux Services
partagés par intérim

Pierre Levac

Forestier en chef

Louise Ouellet

Sous-ministre associée à Foncier Québec

Rapport de validation

DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au 31 mars 2008.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ceux-ci incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation et d'approbation, et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification interne,



Renée Brassard, CGA

Québec, le 23 septembre 2008

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Répartition du pourcentage de l'effectif total autorisé selon le domaine d'activité	19
Figure 2	Répartition du pourcentage des revenus selon le domaine d'affaires	22
Figure 3	Répartition du pourcentage de personnes embauchées selon le statut d'emploi	69

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Nombre de nouveaux droits d'utilisation sur le territoire public consentis à différentes fins	31
Graphique 2	Nombre de nouveaux droits d'accès directs aux ressources forestières attribués aux communautés autochtones	32
Graphique 3	Nombre de prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection	33
Graphique 4	Nombre de cibles d'exploration de nouvelles sources minérales générées	35
Graphique 5	Nombre de cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord produites	36
Graphique 6	Pourcentage cumulatif de lots rénovés dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois	38
Graphique 7	Nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) ayant été protégés légalement	42
Graphique 8	Nombre d'espèces menacées ou vulnérables désignées	43
Graphique 9	Nombre de plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables élaborés	43
Graphique 10	Nombre de plans de protection élaborés pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales	44
Graphique 11	Nombre de plans de protection mis en œuvre pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales	44
Graphique 12	Nombre d'heures de protection de l'habitat du poisson et nombre de constats d'infraction délivrés	46
Graphique 13	Bilan de la matière ligneuse	49
Graphique 14	Nombre de projets de recherche développés visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier	52
Graphique 15	Taux des connaissances géographiques de référence	53
Graphique 16	Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée au maintien et au développement des compétences	55

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Répartition de l'effectif total autorisé selon le domaine d'activité	19
Tableau 2	Répartition des personnes en place selon la catégorie d'emploi	19
Tableau 3	Répartition des personnes en place selon le sexe	20
Tableau 4	Répartition des personnes en place selon le groupe d'âge	20
Tableau 5	Répartition des personnes en place selon la région administrative	21
Tableau 6	Répartition des revenus selon le domaine d'affaires	22
Tableau 7	Répartition des revenus selon le domaine d'activité	23
Tableau 8	Répartition des dépenses selon le domaine d'affaires	24
Tableau 9	Répartition des sources de financement des dépenses	25
Tableau 10	Répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisation	26
Tableau 11	Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	62
Tableau 12	Nombre de contacts effectués selon le mode de communication	63
Tableau 13	Nombre de visites du site Internet du Ministère et de transactions effectuées	64
Tableau 14	Nombre de visites des sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère	64
Tableau 15	Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune	65
Tableau 16	Répartition du nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi	69
Tableau 17	Répartition des personnes embauchées issues des groupes cibles selon le statut d'emploi et le groupe cible	70
Tableau 18	Répartition des personnes en place issues des groupes cibles	70
Tableau 19	Répartition des personnes en place issues des groupes cibles dans un emploi régulier	71
Tableau 20	Répartition des personnes en place issues des groupes cibles selon la catégorie d'emploi	71
Tableau 21	Répartition des femmes embauchées selon le statut d'emploi	72
Tableau 22	Répartition des femmes en place dans un emploi régulier selon la catégorie d'emploi	72
Tableau 23	Répartition des demandes d'accès à l'information par année	73
Tableau 24	Nombre de formalités administratives et variation du coût et du volume selon le secteur	75

Avant-propos

Le 11 mai 2005, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a déposé à l'Assemblée nationale le *Plan stratégique 2005-2008* du Ministère. Le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* est un instrument de reddition de comptes portant sur les résultats obtenus à l'égard des engagements des trois années du cycle de planification stratégique, des objectifs énoncés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008* et des normes relatives aux services aux citoyens de la *Déclaration de services aux citoyens*.

Le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* présente en premier lieu les faits saillants de la dernière année et expose en second lieu le sommaire des résultats relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2005-2008*. Le rapport comprend trois grandes parties et deux annexes. La première partie du rapport présente le Ministère, sa mission, ses domaines d'activité, ses produits et services, ses clients et partenaires, sa structure administrative ainsi que l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles. La seconde partie rend compte des résultats obtenus par rapport aux engagements du Ministère. Quant à la troisième partie, elle est consacrée aux interventions du Ministère par rapport à certaines exigences législatives et gouvernementales. De plus, les actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec y sont décrites.

Dans la première annexe, on fait état des résultats qu'a obtenus l'unité autonome de service Géologie Québec et dans la seconde, l'organigramme du Ministère, valide au 31 mars 2008, est présenté. De plus, outre le rapport annuel ministériel, deux autres documents de reddition de comptes sont produits : le rapport des activités de Foncier Québec pour 2007-2008 sera accessible dans le site Internet du Ministère, quant au Forestier en chef, il produit un rapport annuel distinct. Toutefois, les résultats relatifs aux services aux citoyens, à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles ainsi qu'aux exigences législatives et gouvernementales de toutes les unités administratives sont intégrés dans le rapport annuel de gestion du Ministère.



FAITS SAILLANTS



Faits saillants

Au cours de l'exercice 2007-2008, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a contribué à la concrétisation de nombreux projets d'envergure. La présente section fait état des réalisations les plus marquantes du Ministère concernant la modernisation de l'État, le gouvernement en ligne, la sécurité énergétique, les modifications législatives, la modernisation de la gestion forestière et le rayonnement international.

Modernisation de l'État

- Le Ministère a mis sur pied un partenariat en information géographique avec la collaboration des ministères et des organismes associés au Plan géomatique du gouvernement du Québec. Son développement et sa mise en œuvre impliqueront la mise en commun de données, d'outils et de services, afin d'améliorer l'efficacité de l'État en matière de production et de diffusion de l'information géographique.
- Le Ministère participe activement aux partenariats régionaux d'acquisition de photographies aériennes et d'orthophotographies. Plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec, municipalités régionales de comté et organismes privés prennent part à ces regroupements afin de diminuer leurs dépenses et de bénéficier des mêmes connaissances géographiques qui servent de soutien à la gouvernance.
- Le Ministère a poursuivi la production d'une géobase d'adresses municipales, Adresses Québec, pour la localisation des services aux citoyens et des districts électoraux. Cette géobase intègre les données fournies par le ministère des Transports, le Directeur général des élections et le ministère des Affaires municipales et des Régions. Des ententes ont été signées avec les villes de Laval, Longueuil et Montréal pour la mise à jour des géobases d'adresses municipales de la région métropolitaine.
- Les actifs et les opérations de première ligne de 47 bureaux de la publicité des droits (BPD) ont été pris en charge par Services Québec, ce qui complète la démarche amorcée l'an dernier. Ainsi, les 73 BPD sont désormais sous la responsabilité du réseau de Services Québec. La contribution du Ministère à la mise en place du premier déploiement régional de services du réseau s'inscrit dans les grandes orientations gouvernementales en matière de modernisation de l'État. Bien que les opérations de première ligne soient dorénavant assurées par Services Québec, le Ministère continue d'assumer la responsabilité juridique de la publicité foncière.
- Pour parer les effets du déclin démographique et faire face aux enjeux liés à la disponibilité de l'expertise, le Ministère a entrepris d'analyser les façons de faire du Registre foncier. Ce projet vise à proposer un nouveau modèle de publicité foncière qui puisse assurer à la population la même qualité de services en adaptant les façons de faire et l'offre de services au contexte de la rareté des ressources. Plusieurs consultations ont eu cours durant la dernière année dans le but de définir les pistes de solution possibles.

Gouvernement en ligne

- Le Ministère a mis en ligne un système de catalogage de l'information géographique québécoise ainsi qu'un système de diffusion de l'information géographique de référence. Ce dernier permet à la clientèle de visualiser différents produits et cartes, de les commander et de les recevoir en ligne, grâce au site Géoboutique Québec (anciennement la Photocartotheque québécoise).

Sécurité énergétique du Québec

- La *stratégie énergétique du gouvernement du Québec 2006-2012* prévoit que l'attribution du tarif pour les entreprises grandes consommatrices d'électricité ne sera plus garantie; elle sera dorénavant réservée aux projets qui créeront suffisamment d'emplois et de richesse, particulièrement dans les régions. Dans ce contexte, le 4 mars 2008, le premier ministre du Québec et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune ont annoncé l'appui du gouvernement au projet de modernisation et d'agrandissement de l'aluminerie Alcoa de Baie-Comeau. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement s'est engagé à :
 - octroyer une garantie de prêt de 228 millions de dollars pour une période de 30 ans;
 - attribuer un bloc de 175 mégawatts d'électricité à l'usine de Baie-Comeau;
 - allouer à Alcoa le bloc de 125 mégawatts libéré par Abitibi-Consolidated;
 - consentir un bloc de 200 mégawatts à répartir entre les trois usines d'Alcoa au tarif industriel L, soit le tarif industriel pour les entreprises grandes consommatrices + 0,5¢ du kilowattheure;
 - s'assurer que tous les blocs d'énergie, à l'exception d'un bloc de 200 mégawatts, seront tarifés au tarif L.
- Le 10 décembre 2007, la centrale hydroélectrique de la Péribonka a été inaugurée trois mois plus tôt que prévu. Cette centrale, située au Saguenay-Lac-Saint-Jean, est d'une puissance installée de 385 mégawatts et d'une production annuelle de 2,25 térawattheures. Le projet a nécessité des investissements de 1,45 milliard de dollars et a généré des retombées économiques régionales de plus de 500 millions de dollars. Au plus fort des travaux, 1 200 travailleurs s'activaient sur le chantier.

Modifications législatives

- Le Québec a modifié la Loi sur les forêts afin de redéfinir certaines règles qui encadrent les activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État. Le projet de loi confère davantage de souplesse et de dynamisme au processus de planification forestière en accordant aux entreprises une plus grande latitude dans la détermination des sites où, au cours d'une période de cinq ans, les activités d'aménagement pourraient être réalisées.
- Le Québec a modifié la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'accorder au ministre le pouvoir d'exiger, des entreprises auxquelles il alloue des volumes de bois rond, qu'elles obtiennent la certification forestière d'un organisme indépendant ayant développé des standards d'aménagement forestier durable applicables aux forêts du Québec.

Modernisation de la gestion forestière

- Le ministre a proposé un nouveau modèle de gestion forestière en lançant, le 14 février 2008, le livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*. Ces propositions gouvernementales ont été élaborées à partir des résultats des travaux du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois et des conclusions du rapport Coulombe publié dans la foulée de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Le livre vert a été soumis à une consultation publique en février et en mars 2008; environ 300 mémoires ont été déposés auprès des Conférences régionales des élus, le Ministère a reçu et analysé près de 150 mémoires et avis, et quelque 260 citoyens ont rempli le questionnaire en ligne.
- Le Ministère a invité les citoyens et les organismes qui le souhaitent à consulter les plans généraux d'aménagement forestier du Québec méridional, entrés en vigueur en avril 2008. Ces plans présentent l'évaluation de la possibilité forestière à rendement soutenu par essence et par groupe d'essences, la stratégie d'aménagement, les objectifs de protection et de mise en valeur de même que les activités d'aménagement planifiées pour les années 2008-2013 dans les forêts du domaine de l'État telles que les traitements sylvicoles, la récolte de volumes de bois ainsi que la construction de chemins et de camps forestiers.
- Des mesures d'allégement administratif en matière de planification forestière ont été mises en place afin d'aider l'industrie à surmonter la crise forestière. L'objectif d'économie de deux dollars du m³ de bois récolté établi par le ministre a été atteint.
- Le Ministère diffuse en ligne des résultats permettant de faire le suivi des indicateurs associés aux six critères de l'aménagement forestier durable. Les critères et les indicateurs adoptés s'inspirent de ceux définis par le Conseil canadien des ministres des forêts. Ils s'appuient sur les valeurs environnementales, sociales et économiques qui sont associées à la mise en valeur des ressources forestières et à leur conservation.

- En vue de l'améliorer, le Ministère a réalisé une étude comparative de son programme d'inventaire forestier avec celui du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les améliorations qui ont été proposées pourraient entraîner des économies récurrentes de quatre millions de dollars par année.
- En octobre 2007 a eu lieu la dernière rencontre annuelle du Comité canadien des inventaires forestiers (CCIF), de même que la première rencontre annuelle du Groupe de travail canadien sur le programme d'inventaire forestier national. La rencontre du CCIF a permis de clore la phase d'implantation du programme d'inventaire forestier pancanadien. Entre autres, le nouveau Groupe de travail examine les phases subséquentes de remesurage de ce programme d'inventaire forestier.
- Le Ministère a pris part à l'organisation du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, tenu en décembre 2007. Piloté par l'Université Laval, l'exercice a mobilisé plus de 400 personnes représentant 150 groupes et entreprises pour qu'elles déterminent des thèmes d'intérêt commun, une vision et des actions novatrices en matière de gestion forestière. Les principaux constats et les recommandations issus du sommet ont constitué un intrant majeur pour l'élaboration du livre vert rendu public en février 2008.
- Dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, le Ministère a entrepris l'évaluation de la vulnérabilité des forêts et du secteur forestier aux changements climatiques.
 - Des études ont été poursuivies sur la dynamique des écosystèmes forestiers et de divers stress environnementaux, grâce au Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers (RÉSEF).
 - De nouvelles recherches ont été entreprises au sujet des effets des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers boréaux.
 - Le Ministère a maintenu sa collaboration avec Ouranos, un consortium de recherche sur les impacts et les adaptations aux changements climatiques.

Rayonnement international

- Le Ministère a contribué au développement des activités d'exportation de l'expertise et du savoir-faire québécois en matière de géomatique et de gouvernance territoriale grâce à :
 - la participation à deux missions à Paris dans le cadre du programme Eaux et Territoires;
 - l'accueil de quatre délégations étrangères : ville de Cuenca en Équateur, Présidence du Conseil des ministres du Pérou, Servicio Nacional de Capacitación para la Industria de la Construcción (Sencico) du Pérou et une délégation de Madagascar;
 - l'assistance fournie à GéoQuébec pour le développement de trois projets ayant une composante gouvernementale : le plan géomatique national pour le Sénégal, la réforme de l'assise fiscale pour la ville de Cuenca en Équateur et l'architecture de gouvernance de gestion du territoire au Pérou.

- Le Carrefour de la recherche forestière, orchestré par le Ministère et tenu en septembre 2007, a :
 - attiré plus de 3 000 personnes en provenance du Québec, des autres provinces canadiennes et de l'étranger (Allemagne, Congo, États-Unis, France, Japon, Nigeria, Pakistan, Russie et Suède);
 - constitué un lieu d'échanges où chercheurs et praticiens discutaient des recherches et des résultats produits par les uns en relation avec les besoins et les attentes exprimés par les autres;
 - accueilli un nombre record de participants (3 012), de stands d'exposition (176), de colloques (17) et de conférenciers (192);
 - atteint l'objectif de maillage puisque 21 % de la clientèle provenait du domaine de la recherche, alors que 79 % de celle-ci était issue des milieux de pratiques, des municipalités ou du monde de l'éducation.

- Le Ministère a coorganisé le GéoCongrès Québec 2007 avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, l'Université Laval et l'Association canadienne des sciences géomatiques. Avec plus de 1 000 participants en provenance d'une quarantaine de pays, le GéoCongrès Québec 2007 est devenu le plus grand congrès dans le domaine de l'arpentage et de la géomatique de l'histoire québécoise. De plus, les responsables du congrès 2007 auront innové en insistant sur le rôle des professions du domaine de l'arpentage et de la géomatique dans le développement des sociétés. Parmi les retombées de l'événement, il faut compter la visibilité et la valorisation de l'expertise québécoise tant au Québec et au Canada qu'à l'étranger, ainsi que l'éveil d'un très grand nombre de participants d'ici à la dimension internationale de leur profession.

Sommaire des résultats 2007-2008

ORIENTATION

Intensifier le développement et la diversification économiques du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire

Objectif 1 : Adopter une gestion intégrée des ressources et du territoire dans une perspective de diversité des usages

Indicateur	Cible	Résultat
1.1 Nombre de portraits territoriaux élaborés	1	2 portraits en cours d'élaboration
1.2 Nombre de nouveaux plans d'affectation du territoire public élaborés	6	8 plans en cours d'élaboration
1.3 Nombre de nouveaux droits d'utilisation sur le territoire public consentis à différentes fins ¹	700	1 198

Objectif 2 : Contribuer au développement économique des communautés autochtones

Indicateur	Cible	Résultat
2.1 Nombre de nouveaux droits d'accès directs aux ressources forestières attribués aux communautés autochtones (CAAF, CtAF, CvAF) ²	4	2
2.2 Nombre de prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection	75	145

1. Villégiature privée, villégiature commerciale, implantation d'éoliennes, autorisations de droit de passage.

2. CAAF : contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier;
CtAF : contrat d'aménagement forestier; CvAF : convention d'aménagement forestier.

Objectif 3: Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

Indicateur	Cible	Résultat
3.1 Nombre de cibles d'exploration de nouvelles sources minérales générées	100	179
Valeur des dépenses d'exploration effectuées sur ces cibles	Rendre compte de la valeur des dépenses d'exploration	442 243 dollars
3.2 Nombre de cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord produites	4	7
3.3 Nombre de mises à jour effectuées du site Internet sur le diamant	Contenu révisé périodiquement	Aucune mise à jour effectuée

Objectif 4: Doter le Québec d'un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

Indicateur	Cible	Résultat
4.1 Pourcentage cumulatif de lots rénovés dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois	58 %	56,5 %

Objectif 5: Élaborer une stratégie énergétique pour le Québec

Indicateur	Cible	Résultat
5.1 État d'avancement de l'élaboration de la stratégie énergétique	Avoir élaboré la stratégie énergétique en décembre 2005	Stratégie lancée le 4 mai 2006

ORIENTATION

Contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire

Objectif 6: Poursuivre l'amélioration de la gestion des forêts du domaine de l'État

Indicateur	Cible	Résultat
6.1 État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action (commission Coulombe)	Plan d'action élaboré et mis en œuvre à 100 %	Plan d'action élaboré et mis en œuvre à 86 %

Objectif 7 : Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à doter le Québec d'aires protégées

Indicateur	Cible	Résultat
7.1 Nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) ayant été protégés légalement	10	41

Objectif 8 : Assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats

Indicateur	Cible	Résultat
8.1 Nombre d'espèces menacées ou vulnérables désignées	1	Projet de règlement pour 21 nouvelles espèces
8.2 Nombre de plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables élaborés	1	1
8.3 Nombre de plans de protection élaborés et mis en œuvre pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales	9	3

Objectif 9 : Assurer la conservation des ressources biologiques

Indicateur	Cible	Résultat
9.1 Pourcentage des efforts de protection consacrés à la protection de l'habitat du poisson	+ 2 %	+ 1 %
Nombre de constats d'infraction délivrés	Rendre compte du nombre de constats d'infraction délivrés	274 constats d'infraction délivrés
9.2 Pourcentage d'avancement des travaux de révision de la phase I du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	100 %	Indicateur abandonné Réorientation des travaux de révision
9.3 Pourcentage des efforts de protection consacrés au contrôle du braconnage lourd ou organisé	40 %	39,3 %
Nombre de constats d'infraction délivrés	Rendre compte du nombre de constats d'infraction délivrés	5 653 constats d'infraction délivrés

Objectif 10 : Continuer à assurer la conservation des ressources et la protection des milieux naturels et des habitats

Indicateur	Cible	Résultat
10.1 Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	100 %	77 %
10.2 Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse	Possibilité forestière respectée	Possibilité forestière respectée au cumul de toutes les aires communes ³
10.3 Pourcentage annuel des demandes de renouvellement du permis d'équipements pétroliers à risque élevé traitées en 10 jours ou moins	100 %	Indicateur abandonné Responsabilité transférée à la Régie du bâtiment

Objectif 11 : Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire

Indicateur	Cible	Résultat
11.1 Pourcentage d'avancement de l'inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production	Inventaire complété en décembre 2005	Inventaire complété en juin 2005
11.2 Nombre de projets de recherche développés visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier	3	3
11.3 Taux des connaissances géographiques de référence	70 %	74,5 %

3. Bien que, dans certaines aires communes, la récolte ait dépassé la possibilité forestière, les dépassements représentent 1,2 % de la possibilité forestière et, globalement, toutes les aires communes confondues, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière. Par conséquent, on peut affirmer que la possibilité forestière est respectée au cumul de toutes les aires communes.

ORIENTATION

Améliorer la qualité des services aux citoyens

Objectif 12: Assurer le maintien et le développement de l'expertise du Ministère

Indicateur	Cible	Résultat
12.1 Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée au maintien et au développement des compétences	3 %	2,2 %
12.2 État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action visant à régler la problématique des postes en situation critique	Plan d'action élaboré et mis en œuvre à 100 %	Plan d'action élaboré à 100 % et mis en œuvre à 55 %

Objectif 13: Contribuer au développement d'un gouvernement en ligne

Indicateur	Cible	Résultat
13.1 État d'avancement de la révision de l'architecture d'entreprise ministérielle	100 %	75 %
13.2 Pourcentage cumulatif des services, dont le mode de diffusion s'y prête, accessibles par Internet	80 %	100 %

Objectif 14: Contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur la décentralisation et la régionalisation

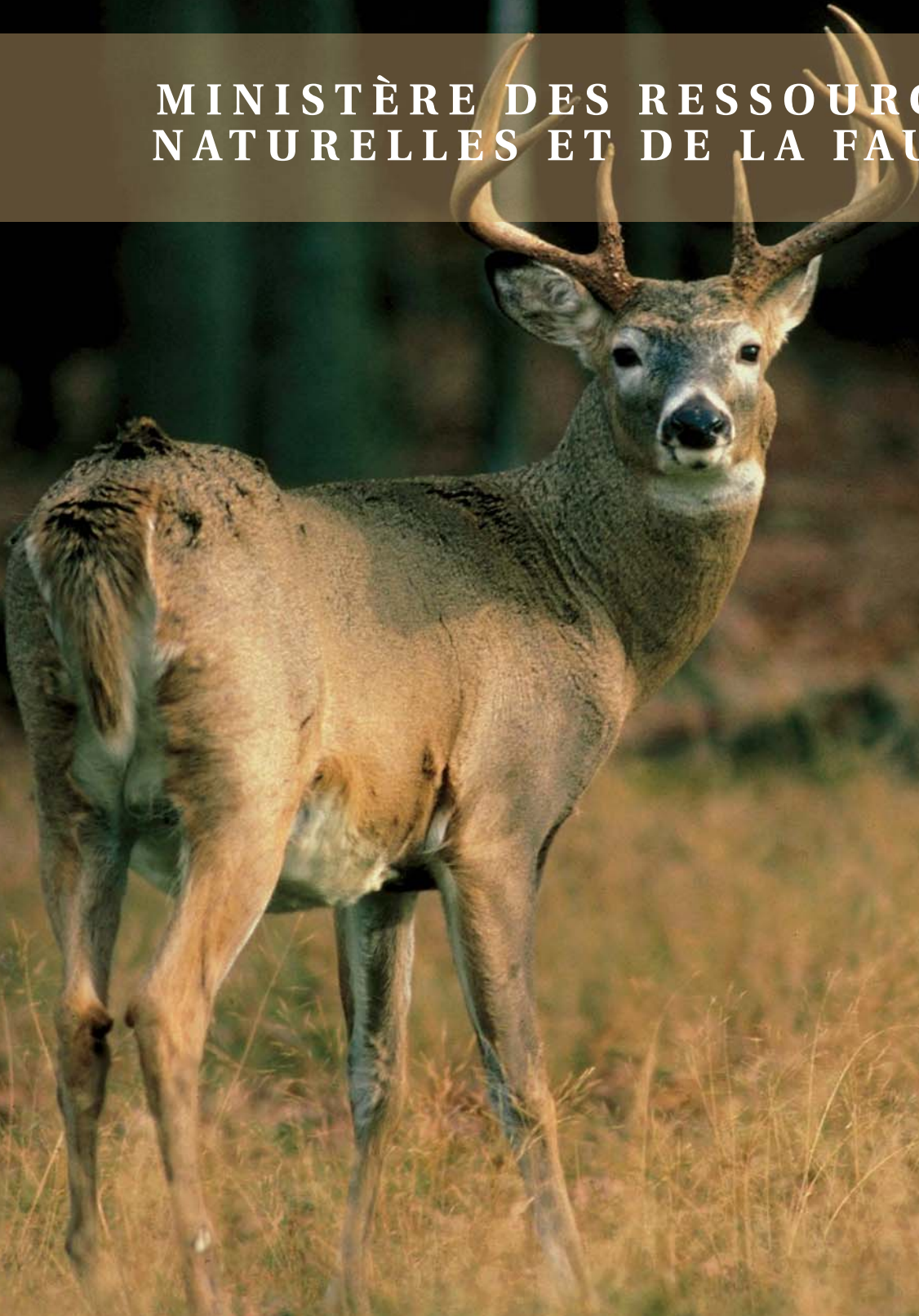
Indicateur	Cible	Résultat
14.1 Actions, mesures et initiatives de décentralisation et de régionalisation réalisées	Des actions, des mesures et des initiatives de décentralisation et de régionalisation auront été réalisées	Adoption du Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée 6 ententes de participation ont été signées avec des communautés autochtones 16 CRRNT ⁴ ont été mises en place Le Cadre de référence pour la réalisation d'un PRDIRT ⁵ est en voie d'être complété

4. Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.

5. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire.

1

MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE LA FAUNE



1.1

MISSION

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a pour mission de :

favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens.

En tant qu'organisme gouvernemental responsable de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public, le Ministère est directement concerné par le développement durable et par la création de richesse. Afin d'appuyer le développement durable, le Ministère privilégie une gestion intégrée et régionalisée qui incarne une vision globale des ressources et du territoire conciliant les besoins sociaux, les objectifs économiques ainsi que les considérations environnementales, dans le but de respecter les préoccupations des utilisateurs et des collectivités au sein du processus décisionnel.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Ministère mise sur trois grandes stratégies d'intervention : la gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire public, l'acquisition et la diffusion de connaissances, et le partenariat avec les acteurs sectoriels, régionaux, locaux et avec les communautés autochtones.

1.2

DOMAINES D'ACTIVITÉ

Conformément aux mandats que lui a confiés le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- acquiert, développe et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;
- assure la mise en valeur et la gestion du territoire et de ses ressources naturelles;
- veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- assure la gestion de l'information foncière relative au territoire public et privé;
- accorde et gère les droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles.

Pour respecter ses engagements, le Ministère utilise des leviers d'intervention tels que :

- l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies liées à ses domaines d'intervention;
- l'expertise et le soutien technique spécialisé;
- l'application et le contrôle du respect des lois et des règlements relevant de sa responsabilité;
- le soutien financier au moyen de programmes d'aide.

Le Ministère met au point ou adapte les outils nécessaires à l'amélioration au Québec des connaissances géographiques et foncières. Il assure l'intégration et la diffusion de l'information en géodésie, en cartographie et en télédétection, y compris les images satellite et les photographies aériennes.

Le Ministère a la responsabilité de veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec. Comme gestionnaire du territoire public, il lui incombe d'assurer l'harmonisation des différents usages et le développement optimal de ce territoire; de plus, il voit à la gestion et à l'octroi des droits fonciers sur les terres. En ce qui concerne l'information foncière sur le territoire privé, le Ministère est responsable de tenir le registre cadastral dont il est le maître d'œuvre de la réforme commencée en 1992; de plus, il gère et administre le Registre foncier du Québec. Enfin, le Ministère assume les fonctions et les pouvoirs de l'arpenteur général du Québec et, à ce titre, il assure l'arpentage des terres du domaine de l'État et des frontières du Québec, il effectue les descriptions territoriales officielles, il tient le Registre du domaine de l'État et il voit à l'application de la Loi sur les arpentages.

Le Ministère assure la gestion des activités d'exploitation de la faune, la mise en valeur ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Ainsi, il assure la protection de la faune et de ses habitats contre les activités illicites. Il met en œuvre divers programmes d'acquisition de connaissances sur la faune et ses habitats en milieux forestier, aquatique, agricole et dans le Saint-Laurent. L'élaboration de plans de gestion, de plans de protection et de plans de rétablissement pour les espèces en situation précaire, ainsi que l'encadrement des activités des utilisateurs de la faune, font partie des activités courantes du Ministère.

Le Ministère gère ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts publiques. Il favorise aussi le développement de l'industrie des produits forestiers et la mise en valeur des forêts privées. Il élabore et met en œuvre des programmes de recherche et de développement pour acquérir et diffuser des connaissances dans les domaines liés à la saine gestion des forêts et à la transformation des produits forestiers. La réalisation des inventaires forestiers, la production de semences et de plants de reboisement, la protection des ressources forestières contre le feu, les maladies et les insectes comptent aussi parmi les responsabilités du Ministère à l'égard de la forêt québécoise.

Dans le secteur minier, le Ministère collecte, traite et diffuse l'information géoscientifique, en plus d'accorder et de gérer les droits de propriété et d'utilisation de la ressource minérale. Il facilite aussi l'exploration et l'exploitation minières, et il apporte son soutien à des travaux de recherche en minéralogie et en métallurgie dans les laboratoires du Consortium de recherche minérale (COREM).

Quant aux ressources énergétiques, le Ministère gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine public et l'attribution des droits d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière. Il lui incombe d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie, d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie et de favoriser l'exploration pétrolière et gazière.

1.3

CLIENTS ET PARTENAIRES

La clientèle du Ministère s'étend à l'ensemble des Québécois. Elle est variée et ses besoins sont diversifiés. L'éventail des produits et des services offerts par le Ministère amène régulièrement des citoyens et des entreprises à traiter avec lui de façon plus particulière.

Faune Québec exerce à lui seul chaque année des transactions avec près d'un million de citoyens par la vente de ses permis. Outre les citoyens, le Ministère travaille aussi avec la clientèle d'affaires. Par exemple, le domaine foncier compte, à titre de clients, des notaires, des firmes d'arpenteurs-géomètres et des avocats. Il compte aussi des clients industriels, tels que des sociétés d'exploitation minière du Québec et de l'étranger, des associations minières, des prospecteurs, des consultants, ainsi que des compagnies de service dans le domaine de l'exploration minérale ayant recours aux services du Ministère pour mener à bien leurs activités. Dans le domaine forestier, cette clientèle groupe des utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que :

- les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);
- les détenteurs de conventions d'aménagement forestier (CvAF);
- les détenteurs de contrats d'aménagement forestier (CtAF);
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée;
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation.

Enfin, le domaine d'affaires lié au territoire compte une clientèle de près de 45 000 détenteurs de droits fonciers, composée avant tout de villégiateurs, de chasseurs et de promoteurs intéressés à réaliser des projets, industriels ou commerciaux, sur les terres du domaine de l'État.

Les partenaires du Ministère sont nombreux et, suivant certaines circonstances, ce sont également des clients. Les acteurs locaux et régionaux en sont de bons exemples. À ce titre, mentionnons l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités, les conférences régionales des élus (CRE) et les associations touristiques régionales (ATR). Outre ces relations de partenariat, le Ministère entretient des rapports soutenus avec des organismes qui représentent différentes catégories d'utilisateurs du territoire public, diverses associations fauniques et récréatives, des organismes de conservation, les communautés autochtones, de même qu'avec les ministères et les organismes publics ou privés exerçant leurs activités dans le domaine du développement économique. Le Ministère fournit de l'expertise en matière d'intégrité du territoire québécois à des partenaires gouvernementaux et paragouvernementaux en plus de collaborer régulièrement avec les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (SOPFEU et SOPFIM) ainsi qu'avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Par ailleurs, le Ministère peut compter sur un réseau dynamique de délégués, entre autres, d'agents de vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage, de gestionnaires de territoires fauniques, de municipalités régionales de comté ayant obtenu la gestion des terres publiques intra-municipales (TPI) ou de dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, cartothèques).

1.4

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Afin de poursuivre sa mission, soit de « favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens », le Ministère compte sur les secteurs suivants :

- Coordination et Services partagés;
- Énergie et Mines;
- Faune Québec;
- Foncier Québec;
- Forestier en chef;
- Forêt Québec;
- Opérations régionales.

L'organigramme du Ministère, valide au 31 mars 2008, est présenté à l'annexe II.

1.5

UTILISATION DES RESSOURCES

1.5.1 Ressources humaines

Effectif total autorisé

Au 31 mars 2008, le Ministère disposait d'un effectif total autorisé⁶ de 4 262 équivalents temps complet⁷ (ETC), soit 3 627 ETC réguliers et 635 ETC occasionnels. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 1 % de l'effectif total autorisé.

6. Le nombre maximum d'employés réguliers et d'employés occasionnels pouvant être utilisé et exprimé en équivalent temps complet.

7. L'unité de mesure utilisée pour le calcul de l'effectif gouvernemental qui correspond, sur une base annuelle, au rapport entre le traitement de base versé à un employé et le traitement de base selon son classement. Ces nombres excluent l'Agence de l'efficacité énergétique.

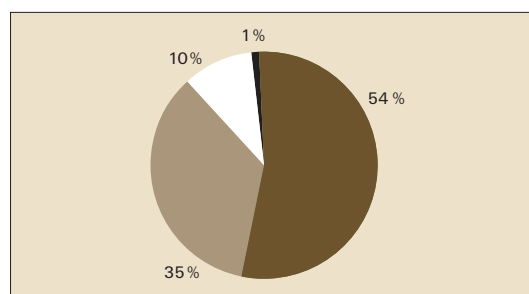
TABEAU 1 – RÉPARTITION DE L'FFECTIF TOTAL AUTORISÉ SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	Effectif total autorisé		
	Régulier	Occasionnel	TOTAL
Ressources naturelles et Faune	2 128	189	2 317
Fonds forestier	1 078	394	1 472
Fonds d'information foncière	400	46	446
Fonds d'information géographique	21	6	27
TOTAL	3 627	635	4 262

FIGURE 1

Répartition du pourcentage de l'effectif total autorisé selon le domaine d'activité

- Ressources naturelles et Faune
- Fonds forestier
- Fonds d'information foncière
- Fonds d'information géographique



Personnes en place

La répartition des 4 193 personnes en place le 31 mars 2008 (réguliers et occasionnels) est présentée dans les tableaux suivants selon la catégorie d'emploi, le sexe, le groupe d'âge et la région administrative.

TABEAU 2 — RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	Personnes en place	
	Nombre	Pourcentage
Cadre	296	7 %
Professionnel	1 171	28 %
Fonctionnaire	2 267	54 %
Ouvrier	85	2 %
Agent de la paix	374	9 %
TOTAL	4 193	100 %

TABLEAU 3 — RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE SELON LE SEXE

Personnes en place				
Sexe	2006-2007		2007-2008	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Femmes	1 730	41 %	1 747	42 %
Hommes	2 515	59 %	2 446	58 %
TOTAL	4 245	100 %	4 193	100 %

TABLEAU 4 — RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE SELON LE GROUPE D'ÂGE

Personnes en place				
Groupe d'âge	2006-2007		2007-2008	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	566	13 %	582	14 %
De 35 à 54 ans	3 007	71 %	2 888	69 %
Plus de 54 ans	672	16 %	723	17 %
TOTAL	4 245	100 %	4 193	100 %

Pour mener à bien ses mandats, le Ministère compte sur une structure fortement régionalisée. Ainsi, 50 % du personnel exerce ses activités à l'extérieur de la Capitale-Nationale.

TABLEAU 5 — RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	Personnes en place	
	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent (01)	217	5,2 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	228	5,4 %
Capitale-Nationale (03)	2 096	50,0 %
Mauricie (04)	167	4,0 %
Estrie (05)	81	1,9 %
Montréal (06)	116	2,8 %
Outaouais (07)	183	4,4 %
Abitibi-Témiscamingue (08)	250	6,0 %
Côte-Nord (09)	164	3,9 %
Nord-du-Québec (10)	120	2,9 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	146	3,5 %
Chaudière–Appalaches (12)	75	1,8 %
Laval (13)	4	0,1 %
Lanaudière (14)	83	2,0 %
Laurentides (15)	152	3,6 %
Montérégie (16)	89	2,1 %
Centre-du-Québec (17)	22	0,5 %
TOTAL	4 193	100 %

1.5.2 Ressources financières

Bilan financier

Les revenus bruts sont présentés en fonction des différents domaines d'affaires placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel. Elles incluent également des crédits accordés pour des traitements sylvicoles en vertu de la Loi sur les forêts et des crédits de droits remboursables en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines.

Les résultats présentés constituent des données provisoires en date du 10 septembre 2008 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008.

Revenus

Les revenus de l'exercice 2007-2008 pour le portefeuille ministériel totalisent 468,6 millions de dollars; ils proviennent principalement de paiements de droits et de permis, ainsi que de redevances versées pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières, hydrauliques ou fauniques.

TABLEAU 6 — RÉPARTITION DES REVENUS SELON LE DOMAINE D'AFFAIRES

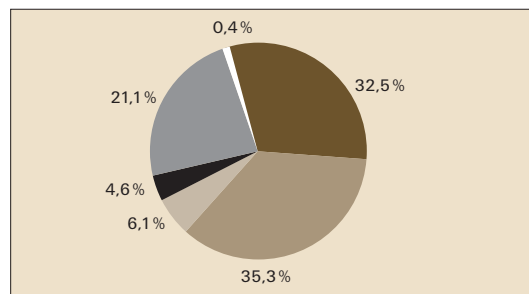
Domaine d'affaires	Revenus	
	2006-2007 (M \$)*	2007-2008 (M \$)
Territoire	139,7	152,2
Forêts	316,4	165,3
Faune	29,2	28,6
Énergie et Mines		
Énergie	77,8	21,5
Mines ⁸	65,5	98,9
Administration	6,6	2,1
TOTAL	635,2	468,6
Variation		(166,6)

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

FIGURE 2

Répartition du pourcentage des revenus selon le domaine d'affaires

- Territoire
- Forêts
- Faune
- Énergie
- Mines
- Administration



8. De 2004 à 2008, le Ministère a renoncé à des intérêts de 1,8 million de dollars conformément à l'article 70.1 de la Loi concernant les droits sur les mines.

TABEAU 7 — RÉPARTITION DES REVENUS SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	Revenus	
	Million de dollars	Pourcentage
Ressources naturelles et Faune	330,0	70,4 %
Fonds forestier	1,9	0,4 %
Fonds d'information foncière	131,6	28,1 %
Fonds d'information géographique	5,1	1,1 %
TOTAL	468,6	100 %

La variation à la baisse des revenus du Ministère de 166,6 millions de dollars entre les exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008 se ventile comme suit et s'explique essentiellement par les faits suivants :

- la diminution de 97,3 millions de dollars des redevances forestières justifiée par la baisse des volumes de bois (65,2 millions de dollars) et par la baisse des prix (32,1 millions de dollars);
- la diminution de 31,5 millions de dollars au titre de recouvrement de subventions d'années antérieures attribuable au remboursement en 2006-2007 d'une partie de la subvention, soit 32,8 millions de dollars, accordée au programme INNOPAP (Programme d'aide financière destiné à appuyer la modernisation de l'industrie papetière instauré par le gouvernement du Québec entre 1999-2000 et 2003-2004);
- la diminution de 19,3 millions de dollars des revenus du Fonds forestier en raison du fait que la contribution de l'industrie forestière n'est plus perçue;
- la diminution de 54,5 millions de dollars des redevances perçues à titre de forces hydrauliques à la suite du versement d'une quote-part des redevances perçues par le Ministère au Fonds des générations;
- l'augmentation de 34,6 millions de dollars des droits d'exploitation minière, attribuable à la poursuite de la reprise économique dans ce secteur;
- l'augmentation de 8,8 millions de dollars des revenus du Fonds d'information foncière qui s'explique, d'une part, par l'activité du marché immobilier (7,4 millions de dollars) et, d'autre part, par les intérêts générés par la hausse du solde cumulé de l'encaisse (1,4 million de dollars).

Dépenses

Les dépenses du Ministère pour l'exercice 2007-2008 totalisent 955,2 millions de dollars; 63 % relèvent du domaine d'affaires des forêts.

TABLEAU 8 — RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LE DOMAINE D'AFFAIRES

Domaine d'affaires	Dépenses	
	2006-2007 (M \$)*	2007-2008 (M \$)
Territoire	96,8	100,1
Forêts	540,2	601,9
Faune	66,7	74,2
Énergie et Mines	70,1	99,6
Administration	34,6	37,7
Opérations régionales	35,1	36,8
Forestier en chef	3,2	4,9
TOTAL	846,7	955,2
Variation		108,5

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

La variation à la hausse des dépenses du Ministère de 108,5 millions de dollars entre les exercices financiers 2006-2007 et 2007-2008 est attribuable notamment aux éléments suivants :

- l'augmentation importante des coûts de suppression des feux de forêts de 51,0 millions de dollars;
- l'augmentation des dépenses pour les crédits pour perte d'exploitation minière de 25,7 millions de dollars;
- l'augmentation des dépenses de 28,4 millions de dollars pour la récupération et la remise en production de sites ayant subi des perturbations naturelles;
- l'augmentation des dépenses du Fonds forestier de 16,2 millions de dollars s'explique principalement par la hausse de 10 millions de dollars du Programme d'investissements sylvicoles et par l'augmentation du financement pour les avions citernes CL-415 de 4,6 millions de dollars de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);
- l'augmentation des dépenses de l'ordre de 7,5 millions de dollars du domaine d'affaires de la faune s'explique entre autres par la hausse de 2,4 millions de dollars des coûts relatifs au Plan gouvernemental – Rage du raton laveur, par la hausse des dépenses de transfert de 1,5 million de dollars pour les dossiers autochtones et le rachat de permis de pêche au lac Saint-Pierre (subvention à la Fondation de la faune du Québec qui effectue le rachat des permis), l'augmentation de 1,0 million de dollars des dépenses en amortissement, l'augmentation des dépenses pour la CSST de 1,0 million de dollars et l'augmentation de 0,75 million de dollars des dépenses pour le plan de surveillance du virus de l'influenza aviaire;

- l'augmentation des dépenses du domaine d'affaires de l'administration de 3,1 millions de dollars s'explique principalement par les coûts liés aux départs à la retraite, aux expertises territoriales et à l'implantation du système Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR);
- l'augmentation des dépenses de 4,4 millions de dollars au Fonds d'information foncière s'explique principalement par la hausse des coûts des services professionnels (1,6 million de dollars) et par la hausse des dépenses d'amortissement (2,3 millions de dollars);
- la diminution des crédits de récupération des bois de l'ordre de 26,0 millions de dollars;
- la diminution des coûts pour les créances douteuses de 5,5 millions de dollars.

Sources de financement des dépenses du Ministère

Comme le tableau suivant le montre, il y a diverses sources de financement des dépenses du Ministère, suivant la relation d'affaires que ce dernier entretient avec les différents acteurs et partenaires.

TABLEAU 9 — RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES

Sources de financement des dépenses	Million de dollars
Crédits votés	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*	313,4
* Excluant les contributions au Fonds forestier	
	313,4
Crédits sur redevances	
Travaux sylvicoles	142,3
Récupération des bois	7,0
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	11,4
Pertes des entreprises minières	38,9
	199,6
Fonds spéciaux	
Fonds forestier	349,4
Fonds d'information foncière	87,2
Fonds d'information géographique	5,6
	442,2
TOTAL	955,2

Investissements

Les investissements de l'exercice 2007-2008 totalisent 66,9 millions de dollars, comparativement à 65,6 millions de dollars en 2006-2007. L'augmentation de 1,3 million de dollars relative aux acquisitions d'immobilisations entre les deux exercices s'explique principalement par la hausse de 1,3 million de dollars des frais en bâtiments ainsi que de 2,6 millions de dollars des projets d'aménagement; cette augmentation est compensée par des réductions de dépenses de 2,0 millions de dollars en développement informatique et de 0,6 million de dollars en matériel et en équipement.

TABLEAU 10 — RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LA CATÉGORIE D'IMMOBILISATION

Catégorie d'immobilisation	Investissements (million de dollars)				TOTAL	
	Ressources naturelles et Faune	Fonds forestier	Fonds d'information foncière	Fonds d'information géographique	2007-2008	2006-2007
	Terrains	0,7	0,1	-	-	0,8
Bâtiments	7,4	-	0,1	-	7,5	6,2
Aménagement	3,2	0,1	-	-	3,3	0,7
Matériel et équipement						
Véhicules	1,9	2,5	-	-	4,4	3,3
Équipement informatique	3,1	1,3	1,2	-	5,6	6,6
Équipement spécialisé	1,3	0,6	-	-	1,9	2,7
Autre	0,6	0,3	-	-	0,9	0,8
Développement informatique	4,9	7,1	3,1	0,2	15,3	17,3
Réseaux complexes⁹	-	-	27,2	-	27,2	27,4
TOTAL	23,1	12,0	31,6	0,2	66,9	65,6

9. Investissement pour la réalisation des travaux de rénovation du cadastre québécois.

1.5.3 Ressources informationnelles

Les investissements en systèmes d'information ont été consacrés à plusieurs projets importants pour le Ministère, dont le PRAIF, qui concerne les plans et les rapports annuels d'interventions forestières et le CPF, qui réfère au calcul de la possibilité forestière. Le Ministère a aussi réalisé l'architecture du nouveau système d'information et de protection de la faune de même que la première livraison du système d'inventaire de la faune aquatique. L'architecture du projet Octroi des droits miniers a été finalisée (livraison 3 : « Titre d'exploitation »); ce projet permettra la gestion efficace et intégrée du Registre minier et il en complètera la réforme. Le Ministère a réalisé l'architecture d'intégration des systèmes du domaine d'affaires de l'énergie pour soutenir l'octroi et la gestion des permis, ainsi que la diffusion de la connaissance géoscientifique auprès de ses partenaires.

Sur le plan technologique, les principaux dossiers ont porté sur la finalisation de l'intégration des actifs informatiques de Faune Québec, la migration du système de gestion de base de données Oracle et sur le projet de remplacement de l'environnement ministériel de stockage des données. Le Ministère a également investi pour maintenir l'infrastructure technologique, en particulier les services de sécurité, de traitement et le parc micro-informatique. Enfin, le Ministère a établi les balises nécessaires à la création d'une plateforme de services technologiques ministérielle.

2

RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS



2.1

PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Dans son *Plan stratégique 2005-2008*, le Ministère a retenu trois grandes orientations : intensifier le développement et la diversification économiques du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire; contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire; enfin, améliorer la qualité des services aux citoyens.

Les choix stratégiques du Ministère contribuent à l'atteinte des objectifs fondamentaux du gouvernement. Pour mettre en œuvre ces orientations, le Ministère s'est fixé 14 objectifs pour lesquels des indicateurs permettent de mesurer les résultats. Pour faciliter la compréhension de ces résultats, une brève mise en contexte de chaque orientation et de chaque objectif est présentée. De plus, la rubrique *Autres résultats* indique les réalisations significatives du Ministère qui relèvent des objectifs ministériels, mais qui ne font pas l'objet d'engagements officiels dans le *Plan stratégique 2005-2008*.

2.1.1

Orientation : Intensifier le développement et la diversification économiques du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire

Grâce à la diversité de ses ressources, le territoire public, qui représente 92 % du territoire québécois, contribue de façon marquée au développement socioéconomique du Québec. Le secteur des ressources naturelles compte quelque 178 000 emplois directs et génère environ 100 000 emplois indirects. Le Ministère s'est donné comme orientation d'intensifier le développement et la diversification économiques par la mise en valeur des ressources et du territoire, en vue d'accroître la richesse collective de la population québécoise.

Objectif 1 : Adopter une gestion intégrée des ressources et du territoire dans une perspective de diversité des usages

La gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire est devenue incontournable; il s'agit d'assurer la diversité des usages et de répondre à des besoins variés, tant dans le respect de l'environnement et des paysages que de la durabilité des ressources. La gestion intégrée fait partie de nombreuses initiatives qu'ont prises le Ministère et plusieurs acteurs associés à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, afin d'innover dans la manière de développer les régions. Le Ministère s'est engagé à poursuivre sa collaboration avec les conférences régionales des élus et avec les communautés autochtones pour l'élaboration de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire. Ainsi, seront rassemblées les conditions propices à la réalisation de projets mobilisateurs, axés sur le développement durable.

Indicateur 1.1 : NOMBRE DE PORTRAITS TERRITORIAUX ÉLABORÉS

Cible : 1

Résultat : 2 portraits en cours d'élaboration

Deux portraits territoriaux sont en cours d'élaboration : le portrait territorial du Bas-Saint-Laurent est réalisé à 50 % et celui du Nord-du-Québec est complété à 55 %. En raison de la mise en

œuvre de l'approche intégrée et régionalisée, et de la réorganisation administrative en cours dans les régions visées par la réalisation des portraits territoriaux, le Ministère n'a pas été

en mesure d'élaborer tous les portraits territoriaux prévus puisque l'instauration de la nouvelle gouvernance a mobilisé le personnel concerné par cette cible.

Indicateur 1.2 : NOMBRE DE NOUVEAUX PLANS D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC ÉLABORÉS

Cible : 6

Résultat : 8 plans en cours d'élaboration

Huit plans d'affectation du territoire public (PATP) sont en cours d'élaboration. L'ampleur du processus gouvernemental d'affectation du territoire public et les écarts dans la réalisation des plans par rapport aux prévisions initiales ont fait en sorte que le Ministère a reporté la réalisation de ces PATP en les inscrivant au *Plan stratégique 2008-2011*. La mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée, la réorganisation administrative en cours dans les régions, la création des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire et l'instauration des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire ont mobilisé le personnel concerné par cette cible. De plus, le processus de réalisation a été modifié au début de l'année 2007 pour permettre la création de tables de participation où siègent des représentants du gouvernement et des conférences régionales des élus, ce qui favorise l'intervention directe et régulière des milieux régionaux.

Le découpage du territoire et des zones ainsi que leur description (3) se sont poursuivis, de même que la détermination de la problématique et des enjeux (4); leur état d'avancement est présenté par région et par étape :

- Saguenay-Lac-Saint-Jean : 80 % (3) et 70 % (4);
- Capitale-Nationale : 75 % (3) et 35 % (4);
- Mauricie : 80 % (3) et 75 % (4);
- Outaouais : 90 % (3 et 4);
- Abitibi-Témiscamingue : 90 % (3 et 4);
- Côte-Nord : 90 % (3) et 95 % (4);
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine¹⁰ : 5 % (3) et 0 % (4);
- Laurentides : 75 % (3) et 90 % (4).

10. Les travaux ont été suspendus durant toute la période en raison de la réorganisation de la structure régionale du Ministère dans cette région.

Indicateur 1.3 : NOMBRE DE NOUVEAUX DROITS D'UTILISATION SUR LE TERRITOIRE PUBLIC CONSENTIS À DIFFÉRENTES FINS¹¹

Cible : 700

Résultat : 1 198

Le Ministère a délivré 1 198 nouveaux droits d'utilisation sur le territoire public consentis à différentes fins. La cible annuelle de 700 nouveaux droits avait été établie en raison des délais liés à l'harmonisation des usages avant la délivrance de droits.

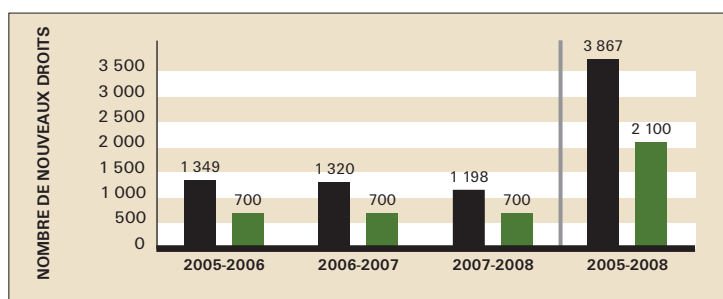
Le dépassement de la cible s'explique en partie par le contexte favorable à l'harmonisation des usages sur le territoire public en région, compte tenu des outils de planification mis en place. Par ailleurs, des efforts accrus ont été déployés pour libérer un plus

grand nombre d'emplacements de villégiature, de même que pour la mise en œuvre de projets de développement dans le contexte du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes.

GRAPHIQUE 1

Nombre de nouveaux droits d'utilisation sur le territoire public consentis à différentes fins

■ Résultat
■ Cible



Autres résultats relevant de l'objectif 1 : Adopter une gestion intégrée des ressources et du territoire dans une perspective de diversité des usages

- Le Ministère a mis en place le Groupe faune technique sur la planification forestière afin de répondre à la demande des partenaires de la Table nationale de la faune (TNF). Le mandat principal du groupe, qui est en voie d'approbation, est d'officialiser les échanges entre les représentants de la TNF et le Ministère. La participation des représentants de ce groupe permettra de faciliter l'harmonisation des points de vue dans le cadre de la gestion intégrée et régionalisée des ressources.

11. Villégiature privée, villégiature commerciale, implantation d'éoliennes, autorisations de droit de passage.

Objectif 2: Contribuer au développement économique des communautés autochtones

À l'issue du Forum des générations (2004), le gouvernement du Québec, les représentants des communautés autochtones et des acteurs socioéconomiques et politiques ont convenu d'organiser le Forum socioéconomique des Premières Nations, tenu à Mashteuiatsh en 2006. L'objectif de ce forum était d'enclencher et de promouvoir en partenariat des actions et des mesures qui permettent d'améliorer de façon concrète, efficace et durable, les conditions sociales et économiques des communautés autochtones. Le Ministère souscrit à cet objectif par des mesures et des actions qui permettent à ces communautés de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier.

Indicateur 2.1 : NOMBRE DE NOUVEAUX DROITS D'ACCÈS DIRECTS AUX RESSOURCES FORESTIÈRES ATTRIBUÉS AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES (CAAF, CtAF, CvAF)¹²

Cible : 4

Résultat : 2

Bien que le résultat se situe en deçà de la cible annuelle, l'objectif triennal d'octroyer aux communautés autochtones neuf nouveaux droits d'accès directs aux ressources forestières a été atteint. Le Ministère a attribué, révisé et redéfini deux nouveaux droits d'accès cette année.

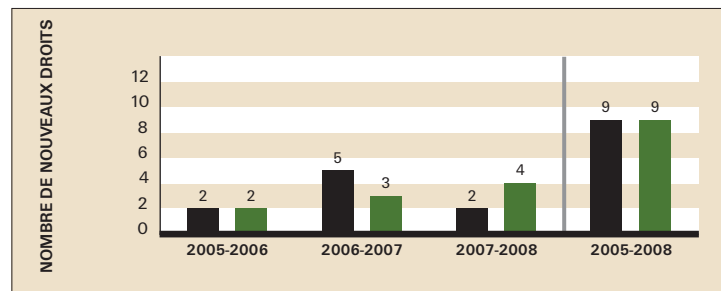
Un nouveau droit d'accès a été consenti au Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag, sous forme de contrat d'aménagement forestier (CtAF). Le nouveau contrat prévoit un volume de 10 000 m³ de bois dans le groupe d'essence SEPM¹³.

De plus, une convention d'aménagement forestier (CvAF) échuë a été renouvelée pour cinq ans avec le Conseil des Atikamekw de Wemotaci. Puisque les parties ont signé un nouveau document, celui-ci est considéré comme un nouveau droit. Le volume consenti est de 14 000 m³ de bois dans le groupe d'essence SEPM, 500 m³ de peuplier et 1 300 m³ de bouleau à papier.

GRAPHIQUE 2

Nombre de nouveaux droits d'accès directs aux ressources forestières attribués aux communautés autochtones

■ Résultat
■ Cible



12. CAAF : contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier; CtAF : contrat d'aménagement forestier; CvAF : convention d'aménagement forestier.

13. Sapin, épinettes, pin gris et mélèze.

Indicateur 2.2 : NOMBRE DE PROSPECTEURS AUTOCHTONES AYANT EFFECTUÉ DES ACTIVITÉS DE PROSPECTION

Cible : 75

Résultat : 145

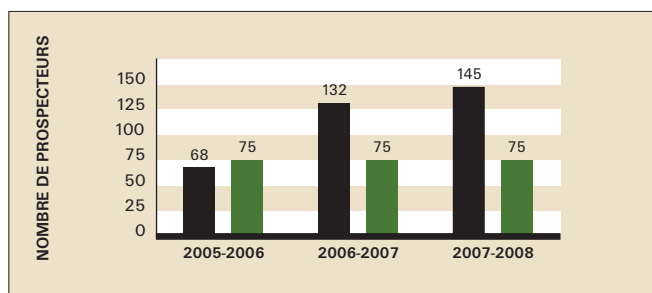
Cette année, 110 Cris, 11 Innus et 24 Inuits ont participé à des activités de prospection minière sur les territoires de la Baie-James, de la Côte-Nord et du Nunavik. Ce résultat montre que le boom minier profite également aux prospecteurs autochtones.

Ces travaux de prospection ont été faits dans le contexte des activités des trois fonds miniers, à titre d'aide de camp lors de travaux de cartographie géologique du Ministère et, enfin, pour le compte de compagnies minières actives sur les territoires de la Baie-James et du Nunavik.

GRAPHIQUE 3

Nombre de prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection

■ Résultat
■ Cible



Autres résultats relevant de l'objectif 2 : Contribuer au développement économique des communautés autochtones

- La mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) s'est poursuivie par :
 - la participation à un comité de travail interministériel associé à la sélection des terres de catégories I et II pour le village inuit d'Ivujivik;
 - l'attribution d'une subvention de 5,9 millions de dollars à l'Administration régionale Kativik (ARK) pour la mise en œuvre du programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage pour l'année civile 2007 et le financement du comité conjoint de chasse, pêche et piégeage, ainsi que la participation aux discussions sur le financement global de l'ARK (entente Sivunirmut).

- La mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC) s'est continuée par :
 - la mise en œuvre, incluant le volet foncier, de l'annexe D (transfert au gouvernement du Canada de l'administration, de la régie et du contrôle du Bloc D de la localité de Chisasibi du Bassin-de-La-Grande-Rivière);
 - la mise en œuvre, incluant le volet foncier, de l'article 4.18 (reconfiguration possible des terres de la catégorie I pour les communautés criées de Waskaganish, de Waswanipi et de Nemiscau pour tenir compte de l'abandon du projet du Complexe Nottaway, Broadback et Rupert).
- La mise en œuvre de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) s'est poursuivie par l'octroi d'une subvention de près de 190 000 dollars à la Nation naskapie de Kawawachikamach, conformément au programme d'aide à la chasse, à la pêche et au piégeage.
- Le Ministère a participé à la préparation du Forum Katimajit, tenu en août 2007 à Kuujuaq, tout en étant impliqué dans les travaux de suivi de cet événement. Il s'agit d'une étape importante du développement d'un partenariat entre les Inuits du Nunavik et le gouvernement du Québec en vue de favoriser le développement des communautés inuites.
- Le Ministère a poursuivi les travaux associés à la vérification, à l'analyse et au dépôt de tous les documents d'arpentage foncier réalisés au Nunavik par les arpenteurs-géomètres en pratique privée dans les villages inuits situés sur les terres de la catégorie I.
- L'étude relative au projet d'implantation d'une infrastructure foncière au Nunavik est en voie de finalisation.
- Des travaux associés à la définition des limites des éventuels territoires Innu Assi des communautés innues de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Natashquan ont été menés par le Ministère.

Objectif 3 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

Les industries du secteur des ressources naturelles, telles qu'elles sont définies par le Ministère, comprennent l'industrie énergétique (production, transport et distribution de l'électricité, du gaz, des produits pétroliers et des énergies non traditionnelles), l'industrie minérale (exploration, extraction et première transformation des métaux et minéraux non métalliques) et l'industrie forestière (exploitation et fabrication de produits du bois et du papier). Pour se démarquer et demeurer compétitives, les entreprises du secteur d'activités des ressources naturelles doivent s'adapter constamment et améliorer leur productivité. Le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en créant les conditions qui facilitent leur épanouissement, entre autres, par la production de connaissances et la diffusion d'information.

Indicateur 3.1 : NOMBRE DE CIBLES D'EXPLORATION DE NOUVELLES SOURCES MINÉRALES GÉNÉRÉES ET VALEUR DES DÉPENSES D'EXPLORATION EFFECTUÉES SUR CES CIBLES

Cible : 100 et rendre compte de la valeur des dépenses d'exploration

Résultat : 179 et 442 243 dollars

Le Ministère a mené une étude sur le potentiel de l'or orogénique à la Baie-James et, dans la foulée, 114 cibles d'exploration minière ont été publiées. Leur diffusion, lors de la tenue de Québec Exploration 2007 et du *Prospectors and Developers Association of Canada* à Toronto, a mené à la prise d'environ 859 titres miniers (claims) sur 42 des 114 cibles décelées. Pour la première fois, le Ministère a compilé les cibles décelées lors de ses travaux de levés et d'études géologiques; dans ce contexte, 65 nouvelles cibles d'exploration ont été décelées, dont 32 cibles pour les métaux usuels (cuivre, nickel et zinc), l'or, le fer et titane, l'uranium

et les terres rares, les pierres gemmes (béryl) et la silice, ainsi que 23 cibles pour les pierres architecturales et industrielles. Le nombre de cibles d'exploration de nouvelles sources minérales générées s'élève donc à 179 cette année.

Depuis 2005, le Ministère a généré et diffusé 563 cibles d'exploration. De ce nombre, 172 cibles ont fait l'objet de plus de 3 515 claims désignés sur carte ou d'une demande de désignation. Toutefois, les titres d'exploration obtenus sur les cibles liées aux levés et aux études géologiques n'ont pas été comptabilisés. Les montants des dépenses des travaux d'exploration minières réalisés sur

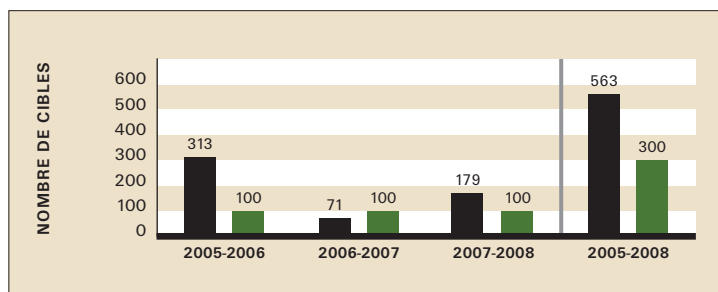
des claims de cibles d'exploration de 2005 et 2006 qui ont été soumis à un renouvellement s'élèvent à 442 243 dollars. Cette somme correspond aux dépenses minimales exigées par le Ministère et prévues par la Loi sur les mines; ces dépenses sont relatives aux travaux statutaires devant être effectués sur un claim pour que son titulaire puisse le conserver.

Pour l'industrie minière québécoise, le renouvellement des réserves minérales représente un enjeu de taille. Les travaux géoscientifiques du Ministère permettent de mieux cibler les interventions et d'améliorer l'efficacité des investissements en exploration.

GRAPHIQUE 4

Nombre de cibles d'exploration de nouvelles sources minérales générées

■ Résultat
■ Cible



Indicateur 3.2 : NOMBRE DE CARTES GÉOLOGIQUES DU TERRITOIRE AVOISINANT LES CAMPS MINIERS DE L'ABITIBI ET DU MOYEN-NORD PRODUITES

Cible : 4

Résultat : 7

Le Ministère a produit trois cartes à l'échelle de 1/50 000 sur le territoire de la Baie-James (Moyen-Nord) et quatre cartes à l'échelle de 1/20 000 de la région de Chibougamau. La cible

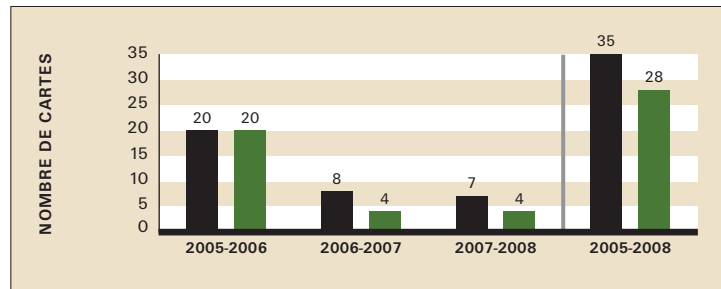
annuelle est donc atteinte. Le Moyen-Nord et l'Abitibi connaissent une progression sans précédent des activités liées à l'exploration aurifère et des métaux usuels (cuivre et zinc).

Ces cartes géologiques fourniront des renseignements utiles à l'industrie pour situer les secteurs favorables à l'exploration de ces substances minérales.

GRAPHIQUE 5

Nombre de cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord produites

■ Résultat
■ Cible



Indicateur 3.3 : NOMBRE DE MISES À JOUR EFFECTUÉES DU SITE INTERNET SUR LE DIAMANT

Cible : Contenu révisé périodiquement

Résultat : Aucune mise à jour effectuée

La mise à jour du site sur le diamant était tributaire cette année de la publication des résultats de l'étude de préféabilité sur le projet Renard de la coentreprise Stornoway Diamond Corporation et de la société d'État SOQUEM; comme les résultats attendus pour la fin du quatrième trimestre de 2007 n'étaient pas connus

au 31 mars 2008, la mise à jour n'a pas été effectuée. Le projet Renard est en voie de devenir la première mine de diamant au Québec.

Les statistiques de fréquentation du site Internet sur le diamant indiquent que 18 985 pages ont été visitées, 17 926 fichiers ont été téléchargés et

le site a fait l'objet de 5 522 visites. Le Québec est actuellement considéré comme un pôle d'exploration majeur du diamant au Canada; l'importance de son potentiel se confirme par l'ampleur des investissements engagés en exploration diamantifère.

Autres résultats relevant de l'objectif 3 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

- Le Ministère a accompagné les industriels forestiers, notamment en analysant les demandes de révision des attributions soumises dans le cadre des plans de rationalisation des activités de transformation du bois.
- Dans le contexte de l'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux, le Ministère a défendu les intérêts du Québec particulièrement en soutenant la mise en place d'un système de contingents selon les orientations du gouvernement du Québec.
- Une stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec et un programme d'attribution de la biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État ont été élaborés.
- Le Ministère réalise des activités qui s'adressent aux industriels forestiers, y compris :
 - le support à Investissement Québec dans la mise en œuvre du Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) par la diffusion d'avis sectoriels et de recommandations sur le financement de projets;
 - le financement d'études pour favoriser le développement de nouveaux projets grâce à la Mesure d'aide aux études spécialisées (MAES);
 - la mise en œuvre d'un programme d'aide au développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits du bois par l'entremise d'une entente avec FPIInnovations – division Forintek.

Objectif 4 : Doter le Québec d'un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

Le Ministère contribue au développement économique du Québec en modernisant l'infrastructure foncière sur le territoire privé. Le cadastre est un registre public qui contient les renseignements permettant d'identifier et de décrire les propriétés foncières. À cet égard, le Ministère est le maître d'œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois dont les objectifs sont de constituer une image complète et fidèle du morcellement foncier, d'assurer la mise à jour constante du cadastre, ainsi que de favoriser sa polyvalence, soit la capacité de superposer le cadastre à d'autres cartes thématiques. Cette réforme contribue à améliorer le système d'enregistrement des droits fonciers, afin d'assurer le climat de confiance qui favorise les investissements.

Indicateur 4.1 : POURCENTAGE CUMULATIF DE LOTS RÉNOVÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS

Cible : 58 %

Résultat : 56,5 %

Le Ministère se situe légèrement sous la cible qu'il s'était fixée, car la rénovation cadastrale est terminée sur 56,5 % du territoire. Les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 147 469 lots au cours de l'exercice et de porter le nombre total de lots rénovés à 2 152 864.

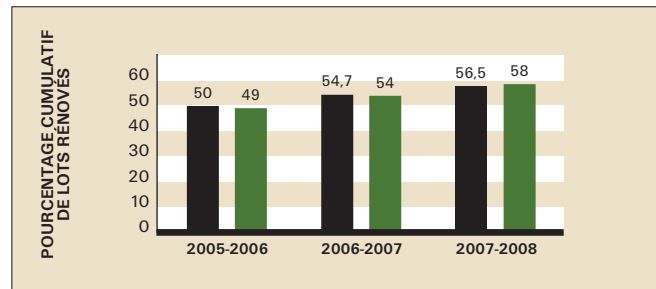
Bien que le Ministère ait rénové au-delà de 40 000 lots de plus que la prévision de 2 112 812 lots, la cible n'a pas été atteinte en raison de la révision du nombre total de lots à rénover, lequel est passé de 3 642 780 à 3 809 654 lots. Le Ministère a réévalué ce nombre à la hausse en raison de l'efferves-

cence du marché immobilier des dernières années et à la suite de l'augmentation des prévisions pour les mises en chantier. Si la prévision n'avait pas été revue à la hausse, le Ministère aurait enregistré un résultat de 59 % de lots rénovés, soit 1 % au-delà de la cible.

GRAPHIQUE 6

Pourcentage cumulé de lots rénovés dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois

■ Résultat
■ Cible



Autres résultats relevant de l'objectif 4 : Doter le Québec d'un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

- Le traitement de 9 273 requêtes de mise à jour du plan du cadastre du Québec a été effectué; ces requêtes couvraient 74 605 lots de la base de données cadastrales.

Objectif 5 : Élaborer une stratégie énergétique pour le Québec

Au terme d'un vaste processus de consultation, le gouvernement du Québec a rendu publique la stratégie énergétique, intitulée *L'énergie, pour construire le Québec de demain*, qui définit les buts à atteindre et les actions à entreprendre de 2006 à 2015. Le gouvernement a établi des orientations pour chacun des domaines de l'activité énergétique soit l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, l'innovation en énergie, le pétrole et le gaz naturel. La stratégie énergétique comprend par ailleurs des orientations sur le plan législatif.

Indicateur 5.1 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Cible : Avoir élaboré la stratégie énergétique en décembre 2005

Résultat : Stratégie lancée le 4 mai 2006

Le 4 mai 2006, le gouvernement du Québec rendait publique la stratégie énergétique, *L'énergie, pour construire le Québec de demain*, la dernière étape d'une longue démarche amorcée à la fin de l'année 2004.

Autres résultats relevant de l'objectif 5 : Élaborer une stratégie énergétique pour le Québec

- Tel que prévu dans la stratégie énergétique, Hydro-Québec élabore présentement un portefeuille de projets hydroélectriques de 4 500 mégawatts (MW) incluant :
 - le Complexe de la Romaine, un projet d'une puissance de 1 550 MW, dont la production annuelle est estimée à huit térawattheures (TWh), pour des investissements prévus de six milliards et demi de dollars; le 24 janvier 2008, Hydro-Québec a déposé son étude d'impact sur l'environnement; une entente a déjà été signée avec la MRC de Minganie et Hydro-Québec; d'autres projets d'entente sont en discussion avec les communautés autochtones;
 - le projet de la rivière du Petit Mécatina, d'une puissance de 1 500 MW, est rendu à l'étape des études préliminaires.
- Les exportations d'électricité sont passées de 6,7 TWh en 2005 à 10 TWh en 2007. Les ventes ont totalisé 1,1 milliard de dollars.
- Plusieurs mesures concernant l'encadrement de la filière éolienne ont été adoptées et diffusées dans le document d'orientation du gouvernement du Québec en matière d'aménagement du territoire ainsi que dans deux plans régionaux de développement du territoire public — volet éolien, le premier pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Matane et le second pour la région du Bas-Saint-Laurent. Dans la foulée, le gouvernement du Québec a fixé un niveau minimal de redevances de 2 500 dollars du mégawatt aux propriétaires privés.
- Le gouvernement du Québec a approuvé les cibles et les priorités d'action triennales en efficacité énergétique et en nouvelles technologies, telles qu'elles ont été proposées par l'Agence de l'efficacité énergétique, en vue d'atteindre les cibles gouvernementales d'ici 2015. Pour la première fois, une cible a été fixée pour les produits pétroliers; quant à la cible pour l'électricité, elle a été portée à 11 TWh.

- Une chaire de recherche en éthanol cellulosique a été créée à Sherbrooke.
- Le Centre collégial de transfert de technologie en éolien au Cégep de la Gaspésie et des Îles a été reconnu en juin 2007.
- Les projets Rabaska et Cacouna ont été approuvés par le gouvernement du Québec pour diversifier les approvisionnements énergétiques et assurer l’approvisionnement en gaz naturel.
- Des indices prometteurs de présence de gaz et de pétrole ont été découverts dans la Vallée du Saint-Laurent. De plus, le Ministère poursuit des discussions techniques et administratives avec le gouvernement fédéral, et ce, en vue de signer une entente administrative bilatérale sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.
- Le Ministère a reçu de nombreuses demandes de projets de petites centrales hydroélectriques; plusieurs projets en provenance du monde municipal et autochtone font l’objet d’analyses préliminaires.
- Le Ministère a mis en place la redevance annuelle au Fonds vert pour financer les mesures du Plan d’action 2006-2012 sur les changements climatiques. Cette démarche a nécessité la modification de la Loi sur la Régie de l’énergie et l’adoption du Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert.

2.1.2

Orientation : Contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire

Le Ministère s’est engagé à contribuer au développement du potentiel des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens. Le Ministère assume donc la responsabilité de la pérennité, de la protection et de la conservation des ressources naturelles. En vue d’accomplir sa mission, le Ministère poursuit l’amélioration de la gestion et de l’utilisation des ressources naturelles et du territoire, l’acquisition de connaissances ainsi que la mise en application des règlements et des normes environnementales.

Objectif 6: Poursuivre l’amélioration de la gestion des forêts du domaine de l’État

Au cours des dernières années, le Ministère a bonifié la gestion forestière en adoptant des modifications administratives et législatives. À la suite du dépôt du *Rapport de la Commission d’étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe) en décembre 2004, le gouvernement s’est résolument engagé à innover en la matière. Son livre vert, intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*, a été rendu public le 14 février 2008; on y propose une vision renouvelée du régime forestier.

Indicateur 6.1 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION**ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION (commission Coulombe)****Cible :** Plan d'action élaboré et mis en œuvre à 100 %**Résultat :** Plan d'action élaboré et mis en œuvre à 86 %

L'élaboration du plan d'action a été complétée en juin 2006 et comporte 94 mesures, toutes amorcées, permettant la mise en œuvre des recommandations de la commission Coulombe. Plusieurs mesures font partie du livre vert, déposé en février 2008 pour consultation publique; leur mise en œuvre se poursuivra

avec la mise en application du nouveau régime forestier qui sera éventuellement soumis à l'adoption de l'Assemblée nationale.

Quant à la mise en œuvre des recommandations formulées par la commission Coulombe, 62 d'entre elles sont en cours de réalisation, ont fait l'objet d'une

décision d'orientation ou sont terminées, alors que huit n'ont pas été retenues. Des mesures et des décisions ont donc été prises dans 86 % des 81 recommandations, soit 70 mesures. Ainsi, 11 recommandations font toujours l'objet d'analyse; plusieurs des mesures sous analyse sont proposées dans le livre vert.

Objectif 7 : Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à doter le Québec d'aires protégées

Le Québec poursuit les travaux pour mettre en œuvre sa stratégie sur les aires protégées qui constitue un de ses engagements à l'égard de la conservation de la diversité biologique. Cette stratégie comporte trois grandes orientations : préserver 8 % du territoire sous forme d'aires protégées, obtenir la répartition géographique représentative de la diversité biologique et, enfin, tenir compte des préoccupations, notamment socioéconomiques, des divers intervenants concernés par la mise en œuvre du réseau d'aires protégées. Le réseau compte plus de 1 800 sites naturels, réglementés et gérés en fonction de 22 désignations juridiques ou administratives; ils couvrent une superficie de plus de 80 000 km², soit 4,9 % du territoire québécois.

Indicateur 7.1 : NOMBRE D'ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS (EFE) AYANT ÉTÉ PROTÉGÉS LÉGALEMENT**Cible :** 10**Résultat :** 41

Les retards constatés lors des deux derniers exercices sont entièrement comblés; ainsi, la cible annuelle de protection de 10 nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) a été largement dépassée puisque le résultat est de 41 nouveaux

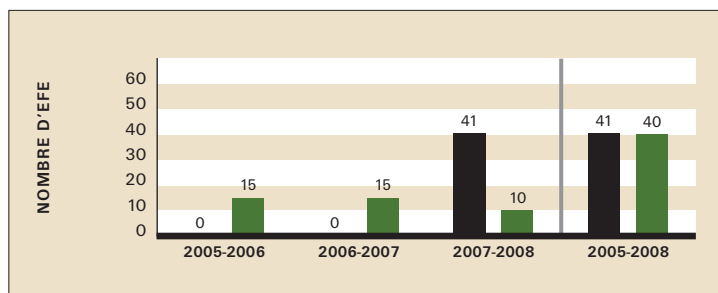
EFE. Les obligations des cibles antérieures ont été cumulées et reportées au présent exercice grâce à du financement additionnel issu du budget 2005-2006 et accordé dans le cadre de la commission Coulombe. Ce financement a permis

d'accélérer les travaux d'inventaire, de découvrir de nouveaux sites candidats et de maintenir une équipe d'analystes. Les écosystèmes forestiers exceptionnels sont l'un des 22 types d'aires protégées.

GRAPHIQUE 7

Nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) ayant été protégés légalement

■ Résultat
■ Cible



Autres résultats relevant de l'objectif 7 : Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à doter le Québec d'aires protégées

- Le Ministère contribue à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à préserver 8 % du territoire sous forme d'aires protégées, avant la fin de l'année 2008. Les nouvelles aires à protéger se situent dans les zones les plus densément peuplées du Sud du Québec où la quantité importante de droits accordés et la diversité des usagers complexifient leur désignation. Dans le but de prendre part à l'atteinte de la cible, le Ministère a notamment collaboré, au cours de l'exercice, à la création de 23 nouvelles aires protégées représentant 18 220 km². Ainsi, grâce aux efforts investis et tel qu'il a été annoncé en mai 2008, le pourcentage de territoires protégés est passé de 4,9 % à 6,0 % au Québec. Le statut légal des nouvelles aires protégées est en voie d'être adopté.
- Le Ministère a mis en place une nouvelle catégorie de territoire, sous l'appellation de refuge biologique, où les activités de récolte forestière à des fins industrielles sont interdites. Cette catégorie représente 2 % du territoire sous contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF); on vise à préserver des superficies de forêts intactes contribuant au maintien de la biodiversité. Les superficies qui pourront être soustraites aux autres activités industrielles pourront être reconnues en tant qu'aires protégées, et ainsi contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale. Cette analyse sera complétée au cours de la prochaine année. Enfin, le Ministère a procédé à la détermination de plus de 3 000 refuges biologiques situés en forêt commerciale dont la majorité pourra être inscrite au registre des aires protégées lorsque le processus de classement sera finalisé.
- Dans le but de consolider la collaboration et de favoriser le partage d'information entre les deux principaux ministères responsables de la mise en œuvre de la stratégie québécoise sur les aires protégées, le Ministère a tenu un Forum sur les aires protégées auquel ont participé plus de 110 gestionnaires, professionnels et techniciens impliqués dans la création des aires protégées au Québec.

Objectif 8 : Assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats

Le Québec s'est engagé depuis près de vingt ans à protéger certaines espèces considérées fragiles. Le volet faunique de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables relève du Ministère, en vertu de laquelle le gouvernement désigne espèce menacée ou vulnérable toute espèce de la faune qui le nécessite. Il détermine également les habitats de ces espèces qui doivent faire l'objet de protection; par la suite, des plans de rétablissement sont élaborés et mis en œuvre afin d'améliorer l'état des populations et des habitats les plus sensibles et ainsi de contribuer à la sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables.

Indicateur 8.1 : NOMBRE D'ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES DÉSIGNÉES

Cible : 1

Résultat : Projet de règlement pour 21 nouvelles espèces

Un projet de règlement sur les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats a été élaboré. Ce projet abroge l'actuel règlement aux fins d'ajouter

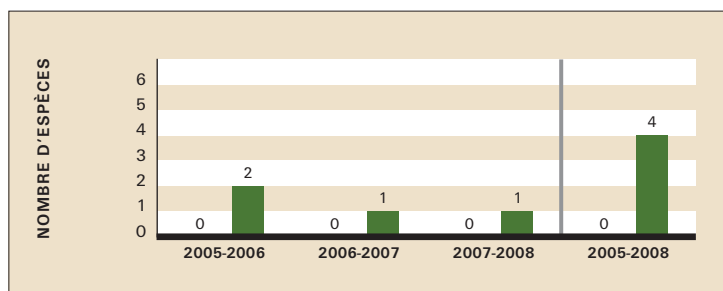
aux 18 espèces déjà désignées 21 nouvelles espèces : 13 menacées et 8 vulnérables. De plus, on y propose de déterminer, pour six espèces,

les caractéristiques servant à définir leur habitat. Le projet est rendu à l'étape de l'approbation au sein du Ministère.

GRAPHIQUE 8

Nombre d'espèces menacées ou vulnérables désignées

■ Résultat
■ Cible



Indicateur 8.2 : NOMBRE DE PLANS DE RÉTABLISSEMENT D'ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES ÉLABORÉS

Cible : 1

Résultat : 1

Le plan de gestion du méné d'herbe a été élaboré, et ce, en conformité avec la Loi sur les espèces en péril. Ce plan a été élaboré avec

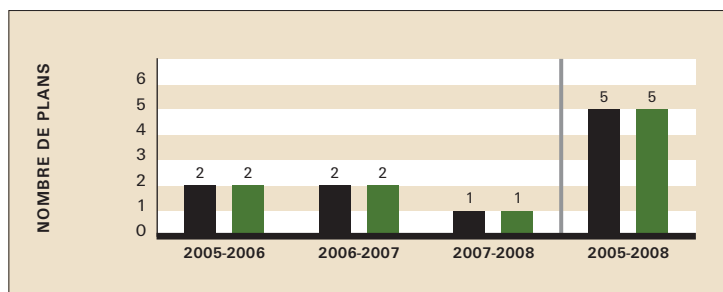
la collaboration de Pêches et Océans Canada. Au cours des prochains mois, la présentation de ce document sera revue et

adaptée selon les standards du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

GRAPHIQUE 9

Nombre de plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables élaborés

■ Résultat
■ Cible



Indicateur 8.3 : NOMBRE DE PLANS DE PROTECTION ÉLABORÉS ET MIS EN ŒUVRE POUR LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES MISES EN DANGER PAR DES ACTIVITÉS ILLÉGALES

Cible : 9

Résultat : 3

Trois plans de protection se sont ajoutés cette année, ce qui porte à 52 le nombre de plans élaborés depuis 2005. Ainsi, bien que le résultat annuel soit sous la cible, le nombre total de plans produits représente un dépassement important par rapport à la cible triennale fixée à 27 plans.

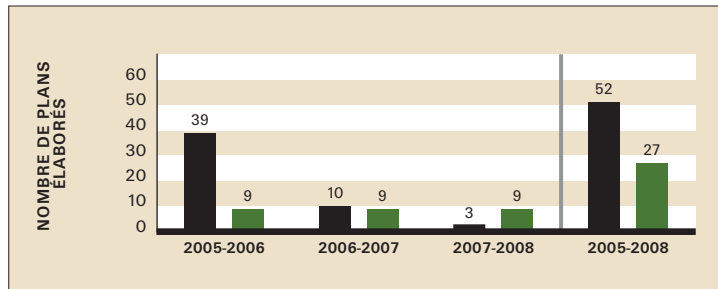
Lors de l'élaboration du *Plan stratégique 2005-2008* du Ministère, le nombre potentiel de plans de protection visant les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales avait été estimé sommairement; la cible consistant à élaborer et à mettre en œuvre neuf plans par année semblait alors pertinente.

À la suite de l'étape de la documentation, le nombre déterminé d'espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales était supérieur, en 2004, au nombre obtenu lors de l'évaluation. Le Ministère a profité de l'exercice pour élaborer immédiatement les plans de protection, ce qui explique les résultats de 39 plans élaborés et de 37 plans mis en œuvre dès 2005-2006.

GRAPHIQUE 10

Nombre de plans de protection élaborés pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales

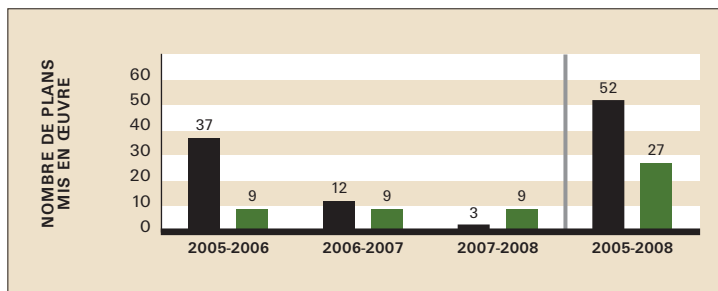
■ Résultat
■ Cible



GRAPHIQUE 11

Nombre de plans de protection mis en œuvre pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales

■ Résultat
■ Cible



Autres résultats relevant de l'objectif 8 : Assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats

- Le Ministère a préparé divers rapports traitant des mesures de protection à l'égard de l'exploitation forestière pour huit espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : le campagnol des rochers, le campagnol-lemming de Cooper, la chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse, la couleuvre d'eau, la grenouille des marais et la musaraigne de Gaspé. De plus, le rapport traitant des mesures de protection de l'omble chevalier oquassa fait présentement l'objet d'une concertation intersectorielle pour s'assurer que les mesures proposées permettront le développement forestier durable.

Objectif 9 : Assurer la conservation des ressources biologiques

L'un des mandats du Ministère consiste à protéger et à mettre en valeur les habitats fauniques, ces milieux de vie indispensables au maintien de la biodiversité. Parmi ces habitats, celui du poisson est le plus menacé. Dans le dossier des espèces menacées et vulnérables, le Ministère n'œuvre pas seul; il participe à un vaste réseau qui met à contribution divers intervenants dont des partenaires gouvernementaux, universitaires et associatifs.

Indicateur 9.1 : POURCENTAGE DES EFFORTS DE PROTECTION CONSACRÉS À LA PROTECTION DE L'HABITAT DU POISSON ET NOMBRE DE CONSTATS D'INFRACTION DÉLIVRÉS

Cible : +2 % et rendre compte du nombre de constats d'infraction délivrés

Résultat : +1 % et 274 constats d'infraction délivrés

Le Ministère a poursuivi ses efforts de protection de l'habitat du poisson. Ainsi, les agents de protection de la faune ont consacré plus de 37 500 heures à la protection de l'habitat du poisson, ce qui représente 7 % des efforts de protection. Ils ont traité 848 dossiers qui ont donné lieu à 274 constats d'infraction.

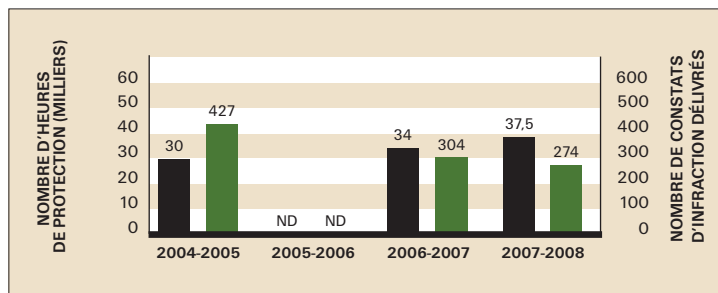
Depuis 2004-2005, le pourcentage des efforts de protection consacrés à l'habitat du poisson a progressé de 2 %; cette progression ne répond pas à la cible triennale de 8 %. La période propice à la protection de l'habitat du poisson (juin à septembre) concorde avec la période de recrudescence des maladies de la faune, la grippe aviaire et la rage du raton laveur, ce qui limite les capacités organisationnelles de protection et occasionne des retards dans les dossiers.

Néanmoins, en raison de l'augmentation des efforts de protection, le nombre de dossiers traités est en hausse de près de 9 % par rapport à l'an dernier. Alors que le nombre de dossiers traités est en hausse, le nombre de constats d'infraction délivrés est légèrement en baisse par rapport à l'an dernier.

GRAPHIQUE 12

Nombre d'heures de protection de l'habitat du poisson et nombre de constats d'infraction délivrés

■ Nombre d'heures
■ Nombre de constats



Indicateur 9.2 : POURCENTAGE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION DE LA PHASE I DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'INTERVENTION DANS LES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (RNI)

Cible : 100 %

Résultat : Indicateur abandonné

Réorientation des travaux de révision

Le développement du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), en remplacement du RNI, se poursuit. Les travaux des divers comités techniques ont mené à la production de près de 120 fiches exposant les problématiques, les enjeux et les pistes de solution de l'aménagement durable des forêts, de même que les impacts de ce dernier sur les plans environnemental, économique, social et légal. Ces aspects ont été analysés en vue de les incorporer à la réglementation.

Le Ministère est responsable des comités techniques sur le milieu aquatique, les territoires fauniques structurés et les habitats fauniques, en plus de collaborer aux travaux sur les milieux humides et la répartition spatiale des coupes. Enfin, des représentants du Ministère ont siégé au comité d'intégration et au comité directeur de cette révision réglementaire.

Les conclusions tirées des consultations interministérielles serviront à cerner le contenu du futur RADF et à tenir une consultation publique sur le projet. Les activités d'élaboration du règlement s'accomplissent dans le cadre du développement d'une stratégie d'aménagement durable des forêts.

**Indicateur 9.3 : POURCENTAGE DES EFFORTS DE PROTECTION CONSACRÉS
AU CONTRÔLE DU BRACONNAGE LOURD OU ORGANISÉ ET NOMBRE
DE CONSTATS D'INFRACTION DÉLIVRÉS**

Cible : 40 % et rendre compte du nombre de constats d'infraction délivrés

Résultat : 39,3 % et 5 653 constats d'infraction délivrés

Le Ministère a consacré 39,3 % de ses efforts de protection de la faune au contrôle du braconnage lourd ou organisé, un résultat légèrement sous la cible annuelle de 40 %. Cet indicateur est stable depuis plusieurs années, ce qui démontre que le Ministère continue de mobiliser ses ressources en vue du contrôle des activités les plus dommageables pour la faune.

Le Ministère a consacré 75 % de ses efforts de protection de la faune à l'application des lois et

des règlements en matière de faune, d'habitats, de parcs nationaux et d'environnement. Ainsi, le Ministère a traité 9 499 signalements de braconnage, constaté 8 872 actes de braconnage et délivré 5 653 constats d'infraction. Au total, 7 347 chefs d'accusation ont été déposés. Le nombre de constats d'infraction délivrés est quant à lui légèrement en baisse, en raison du nombre élevé de démantèlements réalisés l'an dernier.

Ce contrôle du braconnage lourd ou organisé a permis aux agents de protection de la faune de démanteler un réseau de braconnage en Estrie. Cette opération d'envergure a permis de porter 120 accusations auprès de 35 individus. Le montant potentiel des amendes liées à ces opérations pourrait atteindre 150 000 dollars.

Autres résultats relevant de l'objectif 9 : Assurer la conservation des ressources biologiques

- Les efforts en matière d'éducation et de sensibilisation à la protection de la faune et de ses habitats ont été maintenus. Ainsi, les agents de protection de la faune ont participé à plus de 3 200 activités, dont 1 756 rencontres avec une clientèle scolaire. Lors de ces activités, ils se sont adressés à près de 50 000 jeunes, dont 32 900 élèves du primaire, et à plusieurs milliers d'amateurs de la faune, notamment dans des manifestations publiques, telles que les salons de chasse et de pêche.
- Le plan de gestion de l'original est établi pour la période 2004-2010. Une révision a été faite, à partir des données de 2006, afin de déterminer le degré d'atteinte des résultats et de proposer au besoin des mesures correctrices. La plupart des objectifs du plan de gestion sont atteints ou en voie de l'être. Les populations d'originaux, la récolte par la chasse et le nombre de chasseurs sont en croissance. Quelques modifications réglementaires découlent du *Plan de gestion de l'original 2004-2010 : bilan de la mi-plan*, dont l'introduction de l'arbalète et des ajustements aux modalités d'exploitation des femelles originaux.

- Actuellement, les périodes et les limites de prise du petit gibier (lièvres et gélinottes) sont gérés de manière extensive. La clientèle et les retombées économiques associées à la chasse au petit gibier sont en diminution depuis quelques années. Une réflexion globale sur la gestion et la mise en valeur de cette ressource a fait l'objet du *Plan de gestion du petit gibier au Québec 2008-2015*, présentement soumis à la consultation publique. Les partenaires fauniques et régionaux du Ministère, ainsi que les communautés autochtones, ont été sollicités afin de fournir des commentaires qui seront intégrés dans la version finale du plan de gestion.

Objectif 10: Continuer à assurer la conservation des ressources et la protection des milieux naturels et des habitats

Le gouvernement du Québec s'est engagé formellement dans la voie de l'aménagement durable des forêts. Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) est le document légal dans lequel sont définies les mesures qu'il faut adopter pour protéger les habitats fauniques, les zones de villégiature et les paysages ainsi que pour minimiser l'érosion des sols et l'impact négatif des travaux sylvicoles sur le régime hydrique et la qualité des eaux. Ce règlement fait actuellement l'objet d'une révision visant à le faire évoluer vers le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF), qui est présenté sous l'indicateur 9.2.

Indicateur 10.1 : TAUX DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'INTERVENTION DANS LES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (RNI)

Cible : 100 %

Résultat : 77 %

Cet indicateur permet de mesurer le taux de conformité des interventions réalisées par les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), c'est-à-dire le nombre d'éléments conformes par rapport au nombre total d'éléments vérifiés, et ce, compte tenu de l'importance relative des superficies aménagées dans chaque région. Le résultat de 77 % obtenu pour l'exercice se compose de 13 379 éléments conformes par rapport à 17 331 éléments vérifiés. Le taux de conformité donne la mesure de la performance des industriels en fonction du respect des normes prévues dans le règlement. Le taux est calculé à partir des interventions réalisées l'année précédente pour

assurer l'intégralité de la mesure, puisque la vérification des interventions exécutées durant l'hiver se déroule l'année suivante.

Depuis cette année, le Ministère tient compte dans la méthode de vérification des impacts appréhendés des interventions et de leur fréquence, et ce, dans le contexte de gestion de risques. Ainsi, la baisse du taux global de conformité par rapport à l'exercice précédent, où le taux atteignait 87 %, n'est pas nécessairement le reflet de la détérioration de la conformité des opérations. Dans ce contexte, le résultat obtenu pour l'exercice n'est pas comparable aux résultats enregistrés antérieurement.

La méthode de collecte d'information a été également modifiée de manière à ce que l'observateur puisse poser un diagnostic global des interventions, en évaluant davantage les résultats que les moyens utilisés. À titre d'exemple, la vérification d'une traverse de cours d'eau implique désormais l'évaluation de 21 éléments à mesurer alors qu'elle nécessitait auparavant 43 mesures. Cela explique la diminution du nombre de vérifications rapportées en 2007-2008, soit 17 331 éléments vérifiés par rapport à 132 916 éléments en 2006-2007. Par ailleurs, le Ministère continue de faire connaître aux industriels leur taux de conformité en vue de convenir au besoin d'un plan d'amélioration continue.

Indicateur 10.2 : TAUX DE RESPECT DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE BASÉ SUR LE BILAN DE LA MATIÈRE LIGNEUSE

Cible : Possibilité forestière respectée

Résultat : Possibilité forestière respectée au cumul de toutes les aires communes¹⁴

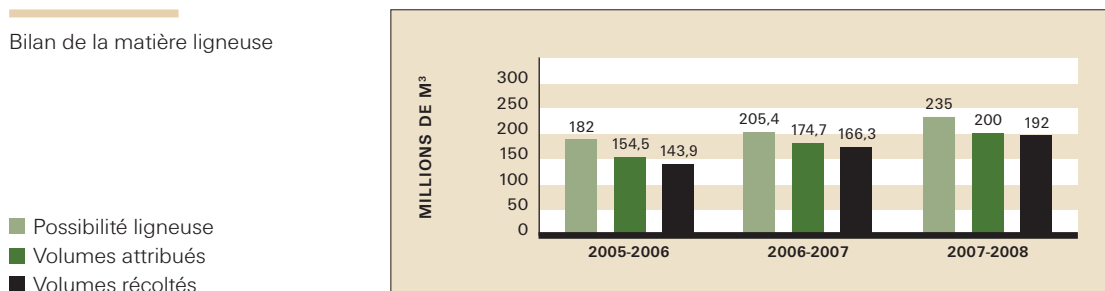
Cet indicateur vise à comparer les volumes récoltés, soit le volume mesuré et le volume des glanures laissées sur les aires de récolte, avec la possibilité ligneuse et les volumes attribués. Documenter cet indicateur permet de déterminer les aires communes où la récolte dépasse la possibilité ligneuse ou le volume attribué et d'appliquer au besoin des mesures correctives. Le bilan est effectué pour chacune des 120 aires communes et, séparément, pour six groupes d'essences différents.

En 2007-2008, la cible se rapporte au bilan des récoltes du début de la période de validité des plans généraux d'aménagement forestier¹⁵ (PGAF) au 31 mars 2006. Le délai s'explique par le temps requis pour obtenir la mesure des volumes laissés sur les aires de récolte (environ un an après la fin de l'année des opérations) et pour documenter les motifs à l'origine des dépassements des volumes récoltés par rapport aux volumes attribués ou à la possibilité ligneuse.

Du début de la période de validité des PGAF au 31 mars 2006, la récolte a été de 192 279 805 m³ pour l'ensemble des six groupes d'essences, soit 42 771 096 m³ de moins que la possibilité ligneuse (235 050 901 m³)¹⁶ et 9 361 778 m³ de moins que les volumes attribués (200 271 525 m³)¹⁷. Ce bilan cumule les situations de toutes les aires communes et indique que la possibilité forestière est globalement respectée.

GRAPHIQUE 13

Bilan de la matière ligneuse



Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour six groupes d'essences différents, indique qu'il y a dépassement de la récolte par rapport à la possibilité ligneuse dans au moins un des six groupes d'essences, et ce, dans 59 % des aires communes (71/120) :

- les dépassements représentent 2 823 390 m³, soit 1,2 % de la possibilité ligneuse;
- 97 % de ces dépassements (2 741 912 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, plans spéciaux, etc.);
- 3 % de ces dépassements (81 478 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives dans tous les cas où cela est possible.

14. Bien que, dans certaines aires communes, la récolte ait dépassé la possibilité forestière, les dépassements représentent 1,2 % de la possibilité forestière et, globalement, toutes les aires communes confondues, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière. Par conséquent, on peut affirmer que la possibilité forestière est respectée au cumul de toutes les aires communes.

15. 1999-2000 pour 57 aires communes et 2000-2001 pour 63 aires communes.

16. Il s'agit de la somme des possibilités forestières annuelles durant la période de validité des PGAF, jusqu'au 31 mars 2006, soit six ans dans 63 aires communes et sept ans dans 57 aires communes.

17. Les volumes sont attribués aux détenteurs de contrats (CAAF, CtAF) et ils ne comprennent pas 1 370 058 m³ de bois récolté en vertu du permis d'intervention pour une utilisation polyvalente du milieu forestier (par exemple, la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques).

Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour six groupes d'essences différents, indique qu'il y a dépassement de la récolte par rapport aux volumes attribués dans au moins un des six groupes d'essences, et ce, dans 80 % des aires communes (96/120):

- les dépassements représentent 8 132 266 m³, soit 4,1 % des volumes attribués;
- 96 % de ces dépassements (7 838 610 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, glanures non attribuées, plans spéciaux, etc.);
- 4 % de ces dépassements (293 656 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives dans tous les cas où cela est possible.

Indicateur 10.3 : POURCENTAGE ANNUEL DES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS À RISQUE ÉLEVÉ TRAITÉES EN 10 JOURS OU MOINS

Cible : 100 %

Résultat : Indicateur abandonné

Responsabilité transférée à la Régie du bâtiment

Le personnel du Ministère rattaché aux demandes de renouvellement de permis d'équipements pétroliers à risque élevé a été transféré à la Régie du bâtiment qui, depuis le 1^{er} avril 2007, assume ce mandat. Le Ministère n'est donc plus responsable de cet indicateur.

Objectif 11 : Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire

Pour être en mesure de jouer efficacement son rôle de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère doit posséder des connaissances solides dans les domaines d'affaires placés sous sa responsabilité (énergie, faune, forêts, mines, territoire et information foncière). Dans le cadre du *Plan stratégique 2005-2008*, l'acquisition de connaissances géographiques de référence, la réalisation d'un inventaire du potentiel éolien, ainsi que des projets de recherche sur les espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier ont répondu en partie à cet objectif.

Indicateur 11.1 : POURCENTAGE D'AVANCEMENT DE L'INVENTAIRE DU POTENTIEL ÉOLIEN EXPLOITABLE À DES FINS DE PRODUCTION

Cible : Inventaire complété en décembre 2005

Résultat : Inventaire complété en juin 2005

La cible fixée, qui consistait à terminer l'inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production d'électricité, a été atteinte au cours de l'exercice 2005-2006. Le Ministère a fait dresser un inventaire précis et complet qui comprend :

- la définition du potentiel exploitable selon la qualité du gisement éolien, des critères géophysiques et de l'occupation du territoire;
- la cartographie de la ressource éolienne des zones exploitables;
- l'évaluation du coût moyen de la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne, par région administrative;
- la cartographie de la ressource éolienne indiquant la vitesse et la densité de puissance des vents;
- la détermination de la capacité d'intégration de parcs éoliens dans le réseau d'Hydro-Québec, selon les régions administratives ainsi que pour l'ensemble du Québec.

Indicateur 11.2 : NOMBRE DE PROJETS DE RECHERCHE DÉVELOPPÉS VISANT À AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ESPÈCES FAUNIQUES EN MILIEUX AGRICOLE, AQUATIQUE ET FORESTIER

Cible : 3

Résultat : 3

La cible annuelle du Ministère, qui consistait à développer trois nouveaux projets de recherche visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier, a été atteinte.

- Le projet *Impacts génétiques et écologiques desensemencements chez l'omble de fontaine* a pour objectif de contribuer à la mise en place de nouvelles lignes directrices d'ensemencement, afin de préserver l'intégrité génétique des populations indigènes tout en assurant la viabilité économique des industries aquicole et récréotouristique québécoises.
- L'étude *Portrait global 2008 de l'état du Saint-Laurent* contribue au Plan Saint-Laurent sur l'évaluation de l'état de santé des communautés de poissons du fleuve Saint-Laurent et de la réintroduction du bar rayé.
- Le but de l'étude *Caractérisation de l'habitat de la salamandre pourpre* est de modéliser l'habitat de la salamandre pourpre en vue d'orienter les futurs inventaires de cette espèce.

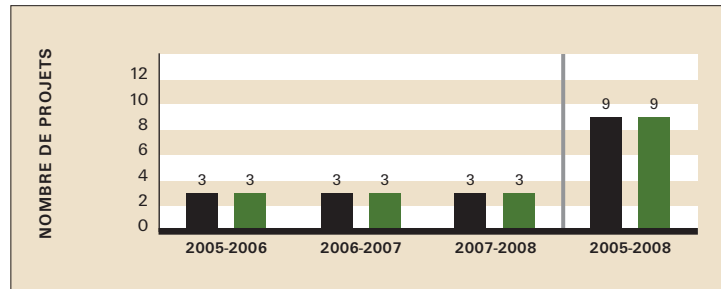
Par ailleurs, les trois projets de recherche commencés en 2006-2007 sont en cours de réalisation conformément à la programmation.

- Plusieurs documents ont été produits dans le cadre du projet *Impacts des éoliennes sur la faune*. Deux protocoles d'inventaire des oiseaux de proie et des chiroptères ont été publiés dans le but d'orienter les travaux d'inventaire requis dans le cadre des études d'impacts sur l'environnement lors de l'implantation d'un parc éolien. De plus, à la suite de la construction d'un parc éolien, un protocole de suivi des mortalités des oiseaux de proie et des chiroptères a été rédigé. Enfin, un guide a été produit pour uniformiser les analyses fauniques des projets éoliens.
- Les changements rapides dans la végétation des marais riverains laissent croire que l'agriculture joue un rôle important dans l'eutrophisation de ces milieux selon les résultats du projet de recherche *Diagnostic des effets de l'agriculture sur les marais riverains du Saint-Laurent*. Une affiche a été publiée et un rapport scientifique détaillé est en préparation.
- Le projet de recherche *Effets des températures extrêmes sur l'habitat du poisson du Saint-Laurent* vise à améliorer la gestion des ouvrages hydroélectriques et des populations de poissons en fonction des changements climatiques. Une thèse de doctorat est commencée sur ce sujet. Un article scientifique, faisant le point sur les causes de la mortalité massive de carpes dans le Saint-Laurent en 2001, a été soumis à une revue internationale.

GRAPHIQUE 14

Nombre de projets de recherche développés visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier

■ Résultat
■ Cible



Indicateur 11.3 : TAUX DES CONNAISSANCES GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE

Cible : 70 %

Résultat : 74,5 %

La cible annuelle de 70 % a été atteinte; le taux s'élève à 74,5 % pour cet exercice. Cet indicateur permet d'évaluer et de mesurer l'état des connaissances géographiques de référence du territoire québécois en fonction de la quantité, de

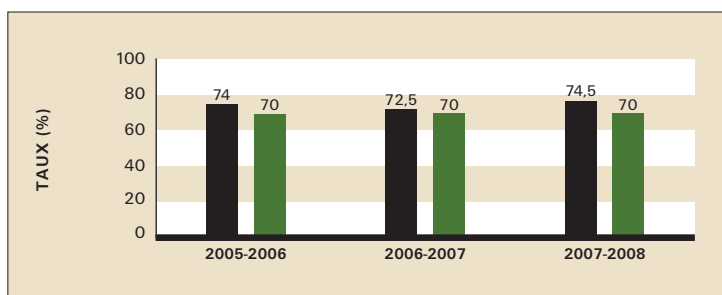
la qualité, de l'actualité et de la convivialité de ces connaissances. Basé sur ces quatre facteurs, l'indicateur illustre l'état général du réseau géodésique et de la cartographie gouvernementale compte tenu, entre autres, de l'ajout de nouveaux produits,

de l'apport de précisions, de la mise à jour des données ou de l'accessibilité de l'information. L'atteinte de la cible a été rendue possible par le suivi minutieux des composantes de l'indicateur et par la contribution des partenaires gouvernementaux et municipaux.

GRAPHIQUE 15

Taux des connaissances géographiques de référence

■ Résultat
■ Cible



Autres résultats relevant de l'objectif 11 : Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire

- Le Ministère a réalisé une revue de littérature et des consultations d'experts sur le rôle du chablis dans les écosystèmes. Les thèmes couvrent la question des effets positifs ou négatifs du chablis sur la biodiversité et ses conséquences sur les habitats fauniques selon les types de forêt (pessière, sapinière et forêt feuillue).
- En matière d'information géodésique de référence, le Ministère a poursuivi le maintien du réseau géodésique en ajoutant 107 nouveaux points et en inspectant 3 763 points géodésiques, avec la collaboration de ses partenaires municipaux et d'autres organismes. Dans la ville de Gaspé, le Ministère a érigé une station GPS pour le positionnement de précision sur le territoire québécois.
- En soutien aux activités d'aménagement et de gestion du territoire et des ressources, le Ministère a produit 11 feuilles cartographiques (échelle de 1/100 000) entre le 51^e et le 53^e parallèle. Ainsi, cette zone est maintenant entièrement cartographiée.
- Le Ministère a accordé deux contrats pour la réfection de dix feuilles cartographiques de la région de l'Abitibi-Témiscamingue (échelle de 1/20 000) et a entamé la phase de structuration de 16 feuilles cartographiques de la communauté métropolitaine de Montréal.
- En vue de la réalisation de la cartographie des ensembles physiographiques du Nord du Québec par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Ministère collabore par des ressources humaines et financières à la numérisation et à l'orientation spatiale de 5 000 photographies aériennes; jusqu'à présent, 1 886 photographies qui dataient des années cinquante et soixante ont été traitées.
- L'Accord canadien de géomatique 2007-2012 a été signé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information. Cet accord canadien constitue une entente multilatérale permettant aux organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de collaborer et de soutenir des initiatives en géomatique. Ainsi, la collecte, la distribution et la mise à jour des données dans ce domaine seront plus efficaces.

- Le Ministère a entrepris, à l'hiver 2008, un projet de convergence des flots de recensement de Statistique Canada. La réalisation de cette compilation des flots sur les limites administratives du Québec est possible grâce à une entente de contribution de plusieurs ministères et organismes. De plus, par son expertise, le Ministère a géré les mandats pour la prise de vues d'au-delà de 34 000 clichés et de plus de 8 000 orthophotographies. Le Ministère a aussi pris 46 photographies aériennes afin de permettre à la société RECYQ-Québec de suivre l'évolution des travaux menant au vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage. Enfin, le Ministère a poursuivi des travaux de cartographie des zones à risque de glissement de terrain, dans les secteurs de Louiseville-Charrette Ouest (environ 85 km²) et Alma (environ 162 km²); il a également procédé à l'édition cartographique de 18 tronçons de rivières (47 fichiers cartographiques) de zones à risque d'inondation.
- Le Ministère a réalisé la mise à jour de 48 356 droits du Registre du domaine de l'État qui a été consulté à 28 116 reprises cette année.
- Le Ministère a traité 313 dossiers d'arpentage, dont la régularisation des terres affectées par le déluge du Saguenay en 1996, ainsi que l'arpentage des terres requises pour le déplacement, à des fins minières, d'une partie de la ville de Malartic.
- Le Ministère a réalisé la première partie du Programme triennal de travaux géoscientifiques - Régions des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent 2007-2010. Le coût de réalisation de cette première phase du programme est de 720 000 dollars. Ces travaux ont porté plus précisément sur :
 - la reconnaissance préalable à la mission sismique de l'automne 2007;
 - la reconnaissance préalable à la cartographie géologique de l'été 2007;
 - la réalisation d'un levé sismique de 100 km;
 - l'analyse géochimique et pétrographique d'échantillons du shale d'Utica.

2.1.3

Orientation : Améliorer la qualité des services aux citoyens

Le gouvernement du Québec s'est engagé à consolider ses relations avec les citoyens et à leur offrir des services de qualité qui correspondent à leurs besoins, et ce, au meilleur coût. Le Ministère et son personnel mettent tout en œuvre pour soutenir ces engagements et offrir aux citoyens des services bonifiés dans les secteurs d'activités des ressources naturelles et de la faune.

Objectif 12: Assurer le maintien et le développement de l'expertise du Ministère

Pour offrir des services de qualité, le Ministère doit compter sur du personnel expérimenté et spécialisé dont les compétences sont précieuses. La planification des besoins en main-d'œuvre est au cœur des préoccupations du Ministère, compte tenu des défis que posent les nombreux départs à la retraite prévus et l'attente gouvernementale de sa contribution à la réduction de la taille de l'État. La pérennisation, le renforcement et le développement des compétences constituent une priorité pour le Ministère.

Indicateur 12.1 : POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE ANNUELLE CONSACRÉE AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Cible : 3 %

Résultat : 2,2 %

Les investissements réalisés pour le maintien et le développement des compétences sont comparables à ceux de l'an dernier, soit 5,3 millions de dollars. Le résultat de 2,2 % peut être ventilé par

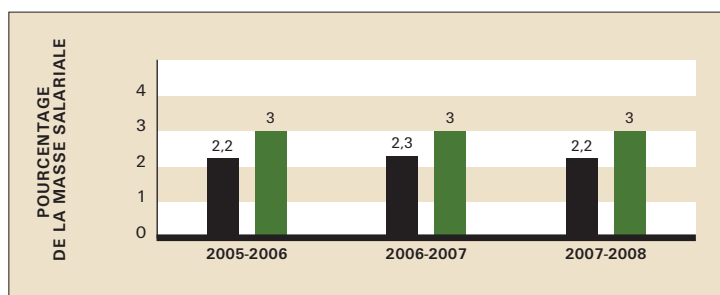
orientation stratégique : 0,3 % des montants investis ont été dévolus au développement économique, 0,9 % à la conservation des ressources et 1,0 % aux services aux citoyens. Les dépenses

moyennes par activité se chiffrent à 1 726 dollars par rapport à 1 455 dollars l'an dernier.

GRAPHIQUE 16

Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée au maintien et au développement des compétences

■ Résultat
■ Cible



Indicateur 12.2 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VISANT À RÉGLER LA PROBLÉMATIQUE DES POSTES EN SITUATION CRITIQUE¹⁸

Cible : Plan d'action élaboré et mis en œuvre à 100 %

Résultat : Plan d'action élaboré à 100 % et mis en œuvre à 55 %

L'exercice de repérage des postes en situation critique s'est déroulé sur une période de trois ans, de 2004 à 2007. Le plan d'action et les modalités de mise en œuvre ont été élaborés, des solutions ont été suggérées et des actions ont été entreprises dans le but

d'assurer le succès de ce plan. Le Ministère a dénombré 521 postes en situation critique; 76 postes sont réglés et 210 sont en traitement, ce qui représente un pourcentage d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de 55 %.

Cependant, il faut noter que 194 nouveaux postes en situation critique ont été relevés en mars 2008, ce qui explique qu'aucune action corrective n'a été concrétisée à leur égard lors de cet exercice.

18. Poste en situation critique: poste qui fragilise, de façon significative mais temporaire, l'expertise de l'unité administrative en raison de l'absence connue, probable ou hypothétique (cas exceptionnel) de son titulaire, en raison également de la difficulté de remplacer cette personne ou en raison de son intégration en emploi qui peut être longue et complexe.

Objectif 13: Contribuer au développement d'un gouvernement en ligne

La volonté gouvernementale de rendre plus accessibles les services publics, grâce au gouvernement en ligne, a conduit le Ministère à poursuivre ses efforts de développement à l'égard de la prestation électronique de produits et de services.

Le Ministère offre déjà divers produits et services en ligne: des banques de documents, de cartes, de plans et de photographies couvrant ses domaines d'affaires; des applications à télécharger; des services d'acquisition et de renouvellement de titres miniers; des services d'abonnement en ligne; des services de paiement en ligne de produits commandés ainsi que des services de paiement de certaines factures (droits et redevances); ainsi que des services spécialisés liés à la consultation et à l'inscription de droits fonciers, au cadastre et à l'arpentage sur des terres publiques.

Indicateur 13.1 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉVISION DE L'ARCHITECTURE D'ENTREPRISE MINISTÉRIELLE

Cible : 100 %

Résultat : 75 %

Le Ministère doit encadrer la planification, la livraison, l'exploitation et la sécurité des technologies de l'information (TI); un éventail de services supporte ces opérations. La mise en place du nouveau cadre de gestion des technologies de l'information structure l'amélioration des services proposés aux domaines d'affaires du Ministère par l'élaboration de principes, de rôles, de responsabilités et de mécanismes

de gestion. Le Ministère a poursuivi sa démarche de documentation et de cartographie de l'ensemble de ses produits et services à partir des éléments suivants : le propriétaire, le mode de prestation, la clientèle, les partenaires et les principales activités.

Des orientations et des principes d'architecture générale des systèmes d'information ont été

définis. Le Ministère privilégie le développement d'actifs communs et réutilisables des TI qui favorisent l'intégration et la cohérence entre les systèmes. À partir de la représentation actuelle, des orientations et des principes mis de l'avant, une première représentation des systèmes a été proposée comme cible à atteindre.

Indicateur 13.2 : POURCENTAGE CUMULATIF DES SERVICES, DONT LE MODE DE DIFFUSION S'Y PRÊTE, ACCESSIBLES PAR INTERNET

Cible : 80 %

Résultat : 100 %

Dans le cadre des travaux d'architecture générale des systèmes d'information, on a recensé, catégorisé et classé tous les systèmes du Ministère afin d'obtenir la représentation actuelle des systèmes

d'information (par exemple, ceux qui gèrent les permis). Cet exercice a permis d'atteindre la cible, et ce, dès 2006-2007. L'ensemble des services dont le mode de diffusion par Internet s'y prête sont en ligne

présentement. Le Ministère entend demeurer vigilant pour profiter des occasions qui se présentent afin d'améliorer les services en ligne et d'en proposer de nouveaux.

Autres résultats relevant de l'objectif 13 : Contribuer au développement d'un gouvernement en ligne

- Depuis son implantation à l'automne 2005, l'accès au Registre du domaine de l'État (RDE) était réservé aux seuls intervenants des ministères et organismes du gouvernement du Québec. En 2007-2008, l'accès au RDE a été étendu aux arpenteurs-géomètres du Québec. L'accessibilité du registre, en particulier aux informations relatives à la tenure des terres, sera très utile pour la réalisation de leurs travaux.
- En février 2008, le Ministère a enrichi le portail *Le Québec géographique* d'une nouvelle section à caractère éducatif « La Géo c'est quoi? ». Cette section présente entre autres des notions vulgarisées en géodésie et en géomatique. Elle montre également l'utilité des photos aériennes ainsi que des images satellite. Le portail diffuse des renseignements sur le territoire québécois ainsi que de l'information sur les cartes, les atlas et les produits d'information géographique offerts dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec.
- Le Ministère a poursuivi la mise à jour de son site Web *Répertoire géographique des services gouvernementaux*. La localisation de 266 points de service gouvernementaux a été actualisée. Le répertoire offre une représentation cartographique de 2 392 points de service gouvernementaux. De plus, une procédure a été mise en place, avec la collaboration du ministère des Services gouvernementaux, afin d'améliorer la mise à jour des points de service.
- Aux fins de la diffusion en ligne de l'ensemble de l'information géoscientifique relative à l'exploration pétrolière et gazière du territoire québécois, les données du patrimoine géoscientifique de SOQUIP Énergie sont graduellement intégrées au moteur de recherche du Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier. De plus, il est maintenant possible de se procurer la base de données descriptives de l'ensemble des puits forés sur le territoire québécois.
- L'étude sur la gestion électronique des titres pétroliers et gaziers délivrés par le Ministère a été menée dans le but d'élaborer une solution d'affaires efficace.

Objectif 14 : Contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur la décentralisation et la régionalisation

Compte tenu de sa mission et de sa présence dans toutes les régions du Québec, le Ministère doit assumer ses engagements gouvernementaux qui portent sur la décentralisation et la régionalisation, adoptés lors du Forum des générations. Le Ministère est résolument engagé dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire. Il s'agit d'une nouvelle façon de gouverner; on y groupe l'ensemble des domaines d'affaires du Ministère (énergie, faune, forêts, mines, territoire et information foncière) en région, de façon à créer une porte d'entrée unique pour le citoyen. La régionalisation a pour objectif de créer de la richesse en donnant davantage d'autonomie économique aux régions.

Indicateur 14.1 : ACTIONS, MESURES ET INITIATIVES DE DÉCENTRALISATION ET DE RÉGIONALISATION RÉALISÉES

Cible : Des actions, des mesures et des initiatives de décentralisation et de régionalisation auront été réalisées

Résultat : Adoption du Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée

Signature de 6 ententes de participation avec des communautés autochtones

Mise en place de 16 CRRNT

Cadre de référence pour la réalisation d'un PRDIRT en voie d'être complété

Le 5 mars 2008, le Conseil des ministres adoptait le Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du Ministère. Ce programme vient préciser les modalités associées au versement du montant annoncé lors du Discours sur le budget 2007-2008, soit 45 millions de dollars sur cinq ans, pour le fonctionnement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), ainsi que pour la création et la mise en œuvre des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Le Ministère a sollicité les communautés autochtones pour qu'elles participent à l'exercice de réflexion sur le projet de gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire. Six ententes ont été signées avec les communautés suivantes :

- le Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit;
- le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik;
- l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik;
- le Conseil de bande de Listuguj;
- le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean;
- le Conseil de bande des Naskapis.

Dans le cadre de la régionalisation et de la gestion intégrée des ressources et du territoire entamées par le gouvernement, 16 commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ont été mises en place par les Conférences régionales des élus. Au total, 6,7 millions de dollars ont été alloués aux CRE et 1,7 million de dollars aux communautés autochtones pour l'implantation des commissions.

Des outils sont en élaboration au Ministère pour le soutien du mandat des CRRNT qui comprend la réalisation d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire. À ce jour, le Cadre de référence pour la réalisation d'un PRDIRT est en voie d'être complété, de même que le guide de référence qui précise les sources d'information et les outils ministériels utiles dans l'accomplissement de ce mandat.

Autres résultats relevant de l'objectif 14 : Contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur la décentralisation et la régionalisation

- Un modèle d'affaires régional renouvelé a fait l'objet de réflexion et sera déployé graduellement en 2008-2009. Le modèle vise à offrir un service à la clientèle davantage adapté aux besoins et à assurer plus de cohérence entre les interventions réalisées sur le territoire, et ce, par l'intégration des domaines d'affaires du Ministère (énergie, faune, forêts, mines, territoire et information foncière) au sein des unités de gestion.
- D'importants travaux ont été réalisés en vue de déléguer au milieu municipal la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État ainsi que certaines responsabilités en matière de gestion foncière.

2.2

PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2007-2008

Dans son *Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008*, le Ministère prévoyait accomplir de nombreuses actions liées à ses orientations stratégiques. La plupart des actions prévues font l'objet d'engagements officiels dans le *Plan stratégique 2005-2008*, dont les résultats sont présentés dans la section précédente.

Action: Mise en œuvre de la stratégie d'investissements sylvicoles

Dans la foulée des recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe), le Ministère souhaite passer de la gestion basée sur des normes et des instructions à la gestion basée sur les connaissances actualisées. Les connaissances seront livrées dans des guides sylvicoles et des guides de stations forestières en cours d'élaboration. Par ailleurs, la responsabilisation accrue des professionnels du domaine forestier caractérise ce nouveau mode de gestion.

Action: Participation à la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur forestier

- Le Québec a mis en place des mesures de soutien au secteur forestier qui totalisent 1,4 milliard de dollars sur une période de cinq ans, s'échelonnant de 2005-2006 à 2009-2010. Ce plan de soutien contient des mesures pour :
 - aider les travailleurs (101,3 millions de dollars);
 - appuyer les communautés forestières (67,4 millions de dollars);
 - soutenir des projets d'entreprises liés au secteur forestier (425,0 millions de dollars);
 - appuyer de nouvelles approches en matière de gestion forestière (350,0 millions de dollars);
 - favoriser la croissance et l'avenir du secteur forestier par l'entremise de mesures fiscales (427,3 millions de dollars).
- Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2008, 626 millions de dollars ont été dépensés ou engagés dans la mise en œuvre de ce plan de soutien, dont 189 millions de dollars pour le Ministère. En 2007-2008, afin d'appuyer de nouvelles approches en matière de gestion forestière, le Ministère a dépensé ou engagé 111 millions de dollars en nouvelles mesures qui concernent le secteur forestier.

- La mise en œuvre du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (rapport Coulombe) a nécessité le déboursement de 23,7 millions de dollars :
 - 0,4 million de dollars pour le dossier des aires protégées;
 - 1,3 million de dollars au soutien aux communautés autochtones;
 - 3,9 millions de dollars aux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT);
 - 3,4 millions de dollars pour le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR);
 - 8,7 millions de dollars pour l'amélioration des connaissances et la gestion des ressources du milieu forestier;
 - 6,0 millions de dollars à la consolidation et à la diversification de l'industrie.
- Dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles, ce sont 17,3 millions de dollars qui ont été versés :
 - 5,0 millions de dollars pour la réalisation d'éclaircies commerciales dans les forêts privées;
 - 12,3 millions de dollars dans les forêts publiques, dont 2,4 millions de dollars pour la production de plants forestiers.
- La protection des investissements sylvicoles a nécessité l'injection de 25,0 millions de dollars.
 - Ce montant, conjugué aux 38 millions de dollars qu'a déboursés le gouvernement pour la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), permet de couvrir les coûts de 63 millions de dollars déboursés pour la suppression des feux de l'été 2007.
- La somme de 25,0 millions de dollars a été allouée aux mesures de réduction des coûts.
 - La planification et le suivi des travaux sylvicoles sont maintenant admissibles en paiement des redevances.
 - Les crédits sylvicoles (traitement des coupes de jardinage en forêts feuillues et mixtes) ont été haussés pour l'ajustement à la réalité terrain.
 - La cotisation aux agences de forêts privées a été retirée du calcul des redevances.
- La somme de 20,0 millions de dollars a été attribuée à la production de plants destinés au reboisement.

Action: Développement de l'énergie éolienne, notamment en menant à terme les deux appels d'offres déjà engagés et en lançant un appel d'offres supplémentaire de 500 mégawatts réservé aux régions et aux nations autochtones

- Le premier appel d'offres (2004) a permis de retenir huit projets totalisant 990 mégawatts (MW).
 - Deux parcs éoliens sont en activité (Baie-des-Sables : 109,5 MW, L'Anse-à-Valleau : 100,5 MW).
 - Un parc est en construction (Carleton dont la mise en service est prévue en décembre 2008 : 109,5 MW).
 - Cinq autres parcs sont à venir d'ici 2012 (Saint-Ulric – Saint-Léandre : 150 MW, Les Méchins : 150 MW, Mont-Louis : 100,5 MW, Montagne-Sèche : 58,5 MW et Gros-Morne : 211,5 MW).
- Le deuxième appel d'offres du 19 septembre 2007 a suscité 66 soumissions auprès d'Hydro-Québec Distribution.
 - Elles provenaient de 25 promoteurs et totalisaient 7 722 mégawatts dans dix régions du Québec.
 - Ces soumissions regroupent cinq manufacturiers.
 - Le choix des promoteurs retenus dans le cadre de l'appel d'offres sera connu en 2008.

- Un appel d'offres supplémentaire de 500 mégawatts est prévu en 2008, soit deux blocs distincts de 250 mégawatts réservés respectivement aux régions et aux nations autochtones.
 - Les deux tables de discussion, mises sur pied avec des représentants des milieux régionaux (municipalités, MRC, milieux agricole et coopératif) et des communautés autochtones, ont participé à la détermination des préoccupations sociales, environnementales et économiques du gouvernement en vue d'en tenir compte dans l'élaboration de l'appel d'offres.
 - Deux règlements concernant des blocs distincts de 250 mégawatts d'énergie éolienne issus de projets communautaires et autochtones devraient être adoptés par le gouvernement en 2008.

Action: Dans le respect de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (2006, c. 24) sanctionnée le 15 juin 2006, la perception des redevances hydrauliques et le transfert des sommes au Fonds des générations pour contribuer à la réduction de la dette du Québec

- Le Fonds des générations en est à sa première année d'activité. Les redevances hydrauliques perçues auprès des producteurs privés et d'Hydro-Québec pour l'exercice se sont élevées à 297,2 millions de dollars, incluant des revenus d'intérêt.

Action: Réforme du processus et des outils de calcul de la possibilité forestière afin de disposer d'une solution technologique qui permet d'assurer la prise en compte des contraintes spatiales (accessibilité de la matière ligneuse dans l'espace et dans le temps) tout en permettant d'intégrer et d'optimiser plus efficacement les valeurs économiques, environnementales et sociales, dans un souci d'aménagement forestier durable

- Plusieurs comités d'intégration et d'arrimage ont été formés pour assurer la cohésion dans l'élaboration du projet de calcul de la possibilité forestière. La phase de conception de l'architecture de deux des trois livrables du projet de calcul de la possibilité forestière est terminée; à cette étape, l'échéancier et le budget initial sont respectés. Dans le cadre de ce projet, un contrat de services conseils et d'acquisition des logiciels Woodstock et Stanley a été signé. Dans la foulée, on a analysé des solveurs pour déterminer celui requis en vue de l'utilisation du logiciel Woodstock. Enfin, le projet de formation à l'intention des aménagistes a été amorcé.

Action: Protection accrue de la faune résultant de l'embauche de nouveaux agents de protection de la faune

- Au cours de l'année 2007-2008, le Ministère a promu 23 nouveaux agents de protection de la faune. De plus, afin de favoriser l'embauche de nouveaux agents de protection de la faune, le Ministère a formé une cohorte de 24 aspirants à la profession qui ont obtenu leurs diplômes en juillet 2008. Cette nouvelle promotion permettra d'engager de nouveaux agents au cours de la prochaine année pour remplacer ceux qui prennent leur retraite; ainsi les efforts de protection sur le terrain seront maintenus.

2.3

SERVICES AUX CITOYENS

2.3.1 Déclaration de services aux citoyens

La déclaration de services aux citoyens du Ministère est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006. Elle est accompagnée d'un plan triennal d'amélioration des services suivant quatre axes d'intervention :

- consolider l'offre de services ministérielle;
- soutenir le personnel dans ses relations avec la clientèle;
- associer la clientèle à l'amélioration de la qualité des services;
- favoriser la gestion par résultats.

Soucieux de contribuer aux orientations gouvernementales, le Ministère a créé la Direction des services à la clientèle, le 21 juin 2007. Elle a pour mandat de coordonner, en lien étroit avec les stratégies gouvernementales (Loi sur l'administration publique, adoptée en 2000) et ministérielles (plan stratégique), l'élaboration, la consolidation et le développement de l'offre de services à la clientèle au sein du Ministère.

TABLEAU 11 — RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Engagement	Résultat	
	2006-2007	2007-2008
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	99,9 %	99,6 %
Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins	98,1 %	94,2 %
Répondre à votre plainte écrite en 15 jours ouvrables ou moins	Aucune plainte	2 plaintes : 100 %

2.3.2 Services aux citoyens

Demandes de renseignements

Le Ministère traite les demandes de renseignements par téléphone, par courriel, par courrier et au comptoir. Le téléphone est encore le mode de communication privilégié par les citoyens, suivi du courriel. La baisse du nombre de contacts effectués au comptoir s'explique par la réorganisation des services en 2008.

TABLEAU 12 — NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS SELON LE MODE DE COMMUNICATION

Mode de communication	Nombre de contacts effectués	
	2006-2007	2007-2008*
Téléphone	69 580	72 151
Courrier	700	302
Courriel	5 644	5 217
Comptoir	700	30
TOTAL	76 624	77 700

* Ces chiffres représentent les demandes de renseignements généraux reçues par l'équipe qui relève de la Direction des services à la clientèle.

Prestation électronique de services

Par l'entremise de son site Internet, le Ministère permet à la population et aux entreprises d'avoir accès à des données de connaissance et de gestion sur les ressources naturelles et sur le territoire, ainsi qu'à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications, autrefois disponibles en version imprimée, sont dorénavant diffusées uniquement en version électronique. On constate d'ailleurs que le nombre de visites du site ministériel augmente, année après année. Il en va de même pour le nombre de transactions effectuées grâce à la prestation électronique de services du Ministère. En facilitant ainsi l'interaction avec les citoyens, ces derniers peuvent communiquer de façon efficace leurs commentaires et leurs préoccupations, notamment par la consultation en ligne.

Enfin, le Ministère est également responsable de plusieurs autres sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du gouvernement du Québec.

TABLEAU 13 — NOMBRE DE VISITES DU SITE INTERNET DU MINISTÈRE ET DE TRANSACTIONS EFFECTUÉES

Nombre de visites et de transactions et variation			
	2006-2007	2007-2008	Variation
Visites	4 258 819	4 436 699	+4,2 %
Transactions			
Registre foncier du Québec en ligne	9 807 973	10 392 556	+5,6 %
Autres transactions	28 806	31 901	+10,7 %
TOTAL	14 095 598	14 861 156	+5,4 %

TABLEAU 14 — NOMBRE DE VISITES DES SITES GOUVERNEMENTAUX SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE

Site gouvernemental	Nombre de visites en 2007-2008
Consultation en ligne sur le livre vert (www.consultation-regime-forestier.gouv.qc.ca)	12 562
Consultation en ligne sur la stratégie minérale du Québec (consultation-minerale.gouv.qc.ca)	4 547
Fête de la pêche (www.fetedelapeche.gouv.qc.ca)	19 252
Le Québec géographique (www.quebecgeographique.gouv.qc.ca)	226 769
Québec Exploration 2007 (www.quebecexploration.qc.ca)	105 574
TOTAL	368 704

2.3.3 Gestion des plaintes

Depuis le 1^{er} avril 2007, la Politique ministérielle de la gestion des plaintes unifiée est en vigueur. Cette dernière a été mise en place pour intégrer la politique de l'ancienne Société de la faune et des parcs, qu'appliquait Faune Québec, à celle du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Politique ministérielle de la gestion des plaintes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Les unités administratives du Ministère ont reçu, en première instance, 268 plaintes relatives aux produits et services, comparativement à 99 plaintes l'an dernier. Quant à lui, le Bureau de la gestion des plaintes a reçu 24 plaintes en deuxième instance, comparativement à 15 en 2006-2007. Ces écarts s'expliquent par :

- la mise en place de la politique ministérielle unifiée intégrant Faune Québec;
- l'accent mis par les secteurs du Ministère sur l'application de la Politique ministérielle de la gestion des plaintes.

TABLEAU 15 — NOMBRE DE PLAINTES REÇUES PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Plaintes	Nombre de plaintes reçues par année		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
1 ^{re} instance	62	99*	268**
2 ^e instance	5	15	24
Faune (reçues sous l'ancienne politique de la FAPAQ***)	8	39	Ne s'applique pas
TOTAL	75	153	292

* À ce nombre, on doit ajouter environ 183 plaintes verbales reçues au cours de l'année à la suite de la mise en place du système GESTIM+ au Secteur de l'énergie et des mines.

** À ce nombre, on doit ajouter environ 172 plaintes verbales reçues au cours de l'année à la suite de la mise en place du système GESTIM+ au Secteur de l'énergie et des mines. Toutefois, depuis le 1^{er} octobre 2007, ces plaintes sont incluses dans le nombre indiqué.

*** En 2005-2006 et en 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune comptait deux politiques de gestion des plaintes, dont l'une, héritée de l'ancienne Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), s'appliquait exclusivement à Faune Québec.

2.4

ÉVALUATION DE PROGRAMME

Au cours de l'année, le Ministère a mené les activités d'évaluation prévues dans son plan d'évaluation de programme 2004-2005 à 2007-2008 :

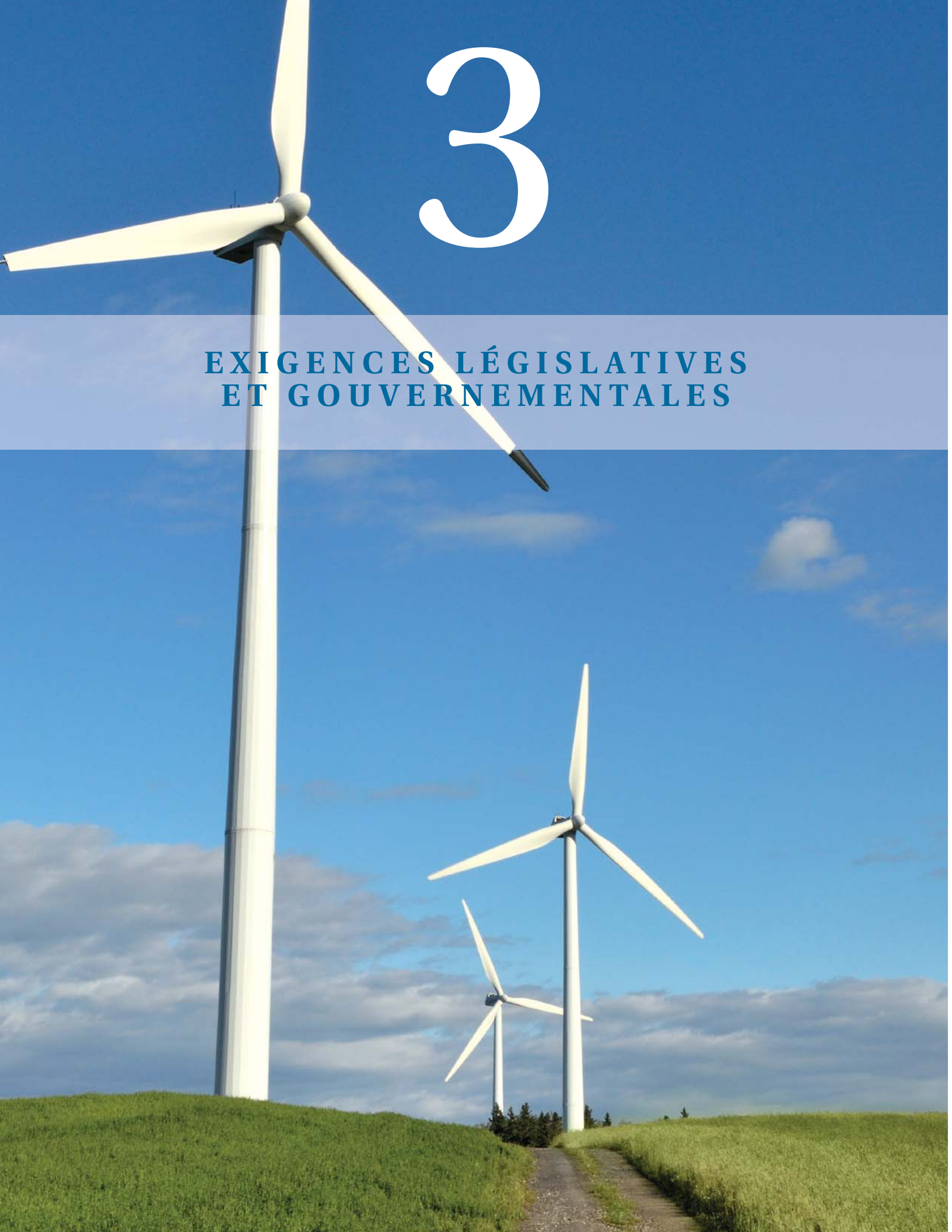
- le *Rapport d'évaluation de la Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier* a été produit le 7 août 2007;
- le *Rapport d'évaluation du système de vente de permis de pêche et de chasse* a été produit le 12 novembre 2007.

Le Ministère a aussi poursuivi les travaux entrepris dans les quatre programmes suivants :

- éclaircie précommerciale pour le groupe de production prioritaire du sapin, des épinettes, du pin gris et du mélèze (EPC-SEPM);
- programme de restauration des sites miniers de l'État;
- programme de connaissance géographique du territoire – volet infrastructure géodésique;
- programme de connaissance géographique du territoire – volet cartographie.

3

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES



La Loi sur la fonction publique prescrit que le rapport annuel de gestion du Ministère doit comporter une rubrique particulière où figure le compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les groupes cibles, c'est-à-dire les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

3.1

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou vivant avec un handicap. Le but visé est de hausser la représentativité de ces groupes cibles dans la fonction publique.

Embauche en 2007-2008

TABLEAU 16 — RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES SELON LE STATUT D'EMPLOI

Répartition	Statut d'emploi				TOTAL
	Réguliers - Temporaires	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	
Nombre	111*	231	271	92	705

* Des 111 personnes de statut « régulier-temporaire » embauchées en 2007-2008, 43 étaient âgées de moins de 35 ans (38,7 %).

FIGURE 3

Répartition du pourcentage de personnes embauchées selon le statut d'emploi

- Réguliers - temporaires
- Occasionnels
- Étudiants
- Stagiaires

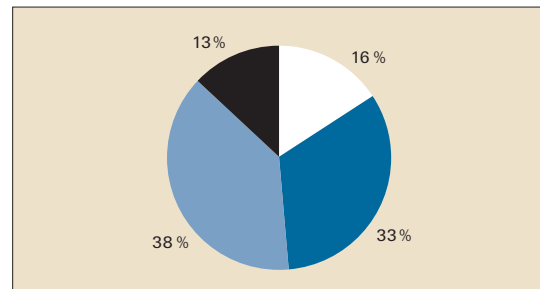


TABLEAU 17 — RÉPARTITION DES PERSONNES EMBAUCHÉES ISSUES DES GROUPES CIBLES* SELON LE STATUT D'EMPLOI ET LE GROUPE CIBLE

Statut d'emploi																	
Répartition	Réguliers - temporaires				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires				TOTAL
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	
2006-2007																	
Nombre	0	1	0	1	11	0	4	3	20	4	3	2	0	0	0	1	50
Taux	6,1 %				9,1 %				9,3 %				1,6 %				8,2 %
2007-2008																	
Nombre	3	1	1	1	10	1	2	5	15	2	4	1	8	0	0	0	54
Taux**	5,4 %				7,8 %				8,1 %				8,7 %				7,7 %

* Membres de communautés culturelles (CC), anglophones (Angl.), autochtones (Aut.) et personnes handicapées (PH).

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2008 tel qu'il est indiqué dans le tableau 16 - Répartition du nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi.

Représentativité des groupes cibles au sein des effectifs (membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées)

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre au sein des effectifs le taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées. En ce qui concerne la représentativité des groupes cibles dans les emplois réguliers, le Ministère n'atteint pas l'objectif. Toutefois, des représentations ont été faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor pour l'obtention d'accommodements en raison de la difficulté de recrutement dans certains corps d'emplois ministériels.

TABLEAU 18 — RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE ISSUES DES GROUPES CIBLES

Groupe cible	Personnes en place			
	2006-2007		2007-2008	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux*
Communautés culturelles	76	1,7 %	69	1,7 %
Anglophones	34	0,8 %	32	0,8 %
Autochtones	44	1,0 %	42	1,0 %
Personnes handicapées	34	0,8 %	35	0,8 %
TOTAL	188	4,3 %	178	4,3 %

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers et occasionnels, au 31 mars 2008, soit 4 193.

TABLEAU 19 — RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE ISSUES DES GROUPES CIBLES* DANS UN EMPLOI RÉGULIER

Personnes en place					
Répartition	CC	Angl.	Aut.	PH	TOTAL
Nombre	48	26	37	20	131
Taux**	1,4 %	0,8 %	1,1 %	0,6 %	3,9 %

* Membres de communautés culturelles (CC), anglophones (Angl.), autochtones (Aut.) et personnes handicapées (PH).

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers, le 31 mars 2008, soit 3 330.

TABLEAU 20 — RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE ISSUES DES GROUPES CIBLES SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi												
Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel*		Personnel technicien assimilé / Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		TOTAL	
	Nombre	Taux**	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux		
Communautés culturelles	3	0,1 %	36	0,9 %	28	0,7 %	2	0,1 %	0	0,0 %	69	1,6 %
Anglophones	2	0,1 %	13	0,3 %	9	0,2 %	8	0,2 %	0	0,0 %	32	0,8 %
Autochtones	2	0,1 %	5	0,1 %	20	0,5 %	13	0,3 %	2	0,1 %	42	1,0 %
Personnes handicapées	1	0,0 %	8	0,2 %	23	0,6 %	2	0,1 %	1	0,0 %	35	0,8 %

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes occupant des emplois réguliers et occasionnels, au 31 mars 2008, soit 4 193.

Représentativité des femmes

TABLEAU 21 — RÉPARTITION DES FEMMES EMBAUCHÉES SELON LE STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi					
Répartition	Réguliers - temporaires	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	TOTAL
Nombre	37	139	159	42	377
Taux*	33 %	60 %	59 %	46 %	54 %

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2008 tel qu'il est indiqué dans le tableau 16 - Répartition du nombre de personnes embauchées selon le statut d'emploi.

TABLEAU 22 — RÉPARTITION DES FEMMES EN PLACE DANS UN EMPLOI RÉGULIER SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi						
Répartition	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien assimilé/ Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	TOTAL
Nombre	51	384	1 284	10	18	1 747
Taux**	1,5 %	11,5 %	38,6 %	0,3 %	0,5 %	52 %

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers, le 31 mars 2008, soit 3 330.

3.2

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a traité 597 demandes d'accès, comparativement à 1 242 demandes l'an dernier, ce qui représente une diminution de 52 %. Cette réduction importante résulte du transfert de responsabilité de la réglementation sur les produits et les équipements pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec, depuis le 1^{er} avril 2007. Il faut noter que 94 % des demandes d'accès ont été traitées dans un délai de 20 jours ou moins.

TABLEAU 23 — RÉPARTITION DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION PAR ANNÉE

Demandes d'accès à l'information	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Demandes d'accès	791	1 242	597
Refus	29	36	41
Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel*	164	116	61
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	711	1 193	563
Demandes traitées dans un délai de 21 à 30 jours	80	49	34

* Il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de documents, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la loi.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu 32 demandes, parmi lesquelles 11 ont été acceptées totalement, 10 l'ont été partiellement et 11 ont été refusées. Le délai moyen de traitement pour répondre à ces demandes a été de dix jours.

3.3

APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Pour assurer et améliorer la qualité de la langue française, le Ministère applique la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

En 2007-2008, le Comité linguistique permanent, chargé de l'application de la politique linguistique du Ministère, a conçu et mis en ligne dans l'intranet ministériel, un aide-mémoire pour faciliter la consultation et la compréhension de ce document de référence. Ainsi, les employés du Ministère peuvent maintenant utiliser un outil de travail simple, efficace et convivial pour consulter les règles de la politique linguistique ministérielle et pour se référer au texte intégral.

Parmi les réalisations du Comité linguistique permanent, il faut compter l'organisation d'activités de sensibilisation à l'intention du personnel à l'occasion de la 12^e Francofête qui s'est déroulée du 7 mars au 4 avril 2008.

3.4

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Publié en août 2004, le *Plan d'action gouvernemental en allègement réglementaire et administratif en faveur des entreprises* prévoyait l'arrêt de la croissance du volume de formalités administratives entre 2004 et 2007. En matière d'allègement réglementaire, le gouvernement s'est engagé d'ici 2010 à réduire de 20 % le coût des formalités administratives. Les travaux entrepris au Ministère ont permis de repérer 91 formalités pour lesquelles :

- le coût total a diminué de 3,86 % entre les années 2005-2006 et 2006-2007;
- le volume total a diminué de 0,54 % entre les années 2005-2006 et 2006-2007.

Il est à noter que le Secteur de l'énergie et des mines a enregistré une augmentation du coût total associé aux formalités administratives, ce qui s'explique par l'attribution de 130 permis pour « Exploration et exploitation des hydrocarbures: demande de permis de recherche » à 2 100 dollars l'unité en 2006, comparativement à seulement 15 permis de même valeur unitaire en 2005. Il s'agit d'un indice annonçant les bonnes perspectives pour l'exploration pétrolière au Québec.

TABLEAU 24 — NOMBRE DE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET VARIATION DU COÛT ET DU VOLUME SELON LE SECTEUR

Secteur	Nombre de formalités	Variation entre 2006-2007 et 2005-2006	
		Coût total associé	Volume
Énergie et Mines	29	44,76 %	5,68 %
Faune Québec	45	-8,25 %	-19,57 %
Forêt Québec	14	-4,90 %	21,09 %
Territoire	3	-2,20 %	-2,20 %
TOTAL	91	-3,86 %	-0,54 %

3.5

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Plus d'une trentaine d'actions concrétisant les engagements du Ministère en matière de développement durable et de changements climatiques ont été recensées. Dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, des cibles, des indicateurs et des livrables ont été déterminés pour ces actions qui satisfont à 12 des 29 objectifs énoncés.

Développement durable

- En matière de gestion environnementale, le plan d'action pluriannuel composé de 11 mesures a été approuvé par les autorités du Ministère. Ces mesures concernent les acquisitions écoresponsables, l'économie d'énergie, la gestion des matières résiduelles, la gestion des véhicules, la sensibilisation, des études sur l'implantation du recyclage dans cinq directions générales en région, de même que l'impression des documents, les déplacements des employés, l'analyse de la flotte de véhicules du Ministère et l'élimination des verres de styromousse.
- En matière de sensibilisation, les employés ont participé à des ateliers et à des conférences. Ils ont aussi accès à un mini-portal sur la gestion environnementale.

Changements climatiques

- Le Ministère a rendu public, le 1^{er} octobre 2007, le *Plan gouvernemental de réduction de la consommation du mazout lourd* visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Deux projets de démonstration de production d'éthanol cellulosique ont été annoncés; un de ces projets est en construction. Le Ministère a contribué au financement du projet de l'usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique de la compagnie Enerkem Technologies inc. en versant au cours de l'année 2007-2008 la somme de un million de dollars.
- Le Ministère a entrepris l'étude visant à évaluer la vulnérabilité des écosystèmes forestiers et du secteur forestier aux changements climatiques, tel que l'exige le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Le Fonds vert finance cette étude.

3.6

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 4, gestion de la ressource forestière

En février 2003, à la suite du rapport du Vérificateur général du Québec sur la gestion de la ressource forestière, le Ministère a déposé à la Commission de l'administration publique un plan d'action comprenant 83 mesures correctives. Au 31 mars 2008, le bilan indique que 99 % des mesures correctives ont été mises en application, soit 82 mesures sur 83. De ce nombre, 79 mesures correctives (95 %) ont été menées à terme.

Parmi les 12 mesures inachevées l'an dernier, 10 mesures correctives devaient être réalisées en 2007-2008. De ce nombre, huit mesures sont maintenant terminées, une mesure devrait être complétée en 2008-2009 dans le cadre de la révision du régime forestier et une autre, déjà en cours d'application, devrait se clore en 2009-2010 (guichet PRAIF — normalisation et informatisation des processus relatifs aux plans et rapports annuels d'interventions forestières).

Avec les changements organisationnels qui émanent de l'approche intégrée et régionalisée du Ministère, la réalisation et le suivi de certaines mesures correctives se retrouvent maintenant sous la responsabilité du Bureau du Forestier en chef (9 mesures), du Secteur des opérations régionales (34 mesures) ou de Forêt Québec (40 mesures).

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006, tome I, chapitre 4, réforme cadastrale

À la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec, le Ministère a poursuivi la mise en place des mesures inscrites à son plan d'action dans la perspective d'une meilleure reddition de comptes, du contrôle optimum des coûts, de l'amélioration de la qualité des travaux, de la réduction des délais et du suivi plus rigoureux de l'échéancier à l'égard de la réforme cadastrale.

Par ailleurs, tel que l'a demandé la Commission de l'administration publique dans son rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, le Ministère a déposé un rapport sur l'état d'avancement des mesures, le 1^{er} septembre 2007, accompagné d'un rapport d'analyse de la réforme cadastrale renfermant des pistes d'amélioration. Les membres de la commission ont entendu de nouveau le sous-ministre, lors de l'audition du 31 janvier 2008, pour en connaître davantage sur ce plan d'action.

REDDITION DE COMPTES

Un rapport d'activités sur le déroulement de la réforme cadastrale est en cours de réalisation et sera soumis au Secrétariat du Conseil du trésor pour approbation à l'automne 2008. De plus, on trouve une reddition de comptes sommaire relative au Programme de réforme du cadastre québécois dans le rapport 2007-2008 de Foncier Québec qui sera accessible dans le site Internet du Ministère.

GESTION DES RISQUES

Au cours de l'année 2007-2008, le Ministère a réalisé une analyse des risques et a produit un plan d'action de gestion des risques inhérents au Programme de la réforme du cadastre québécois.

RÉNOVATION CADASTRALE

Les travaux de rénovation portent sur l'ensemble du territoire cadastré, dont le nombre total de lots est estimé à 3,8 millions. En 2007-2008, le Ministère a accordé 17 contrats de rénovation cadastrale, ce qui porte à 286 le nombre de contrats attribués depuis le début du programme. Ces contrats représentent 68,7 % des lots, soit un peu plus de 2,6 millions de lots sur quelque 3,8 millions de lots à rénover. Au terme de l'année 2007-2008, un peu plus de 2,1 millions de lots ont été officialisés, soit l'équivalent de 56,5 % du territoire privé. Selon la planification globale de 2008, et comme les prévisions de l'année dernière l'indiquaient, les travaux de rénovation cadastrale devraient se terminer en 2021. Ils nécessiteront un investissement total de 766 millions de dollars, soit une somme comparable à la prévision de 2007, qui s'élevait à 772 millions de dollars.

MISE À JOUR DU CADASTRE

La mise à jour du cadastre est une opération récurrente qui s'effectuait avant le début du programme, qui se poursuit pendant la réforme cadastrale et qui se continuera après son achèvement.

En 2007-2008, le Ministère a officialisé 16 536 requêtes de mise à jour du cadastre, soit le nombre le plus élevé des 13 dernières années; il s'agit d'une hausse de plus de 1 000 dossiers par rapport à l'an dernier. Pour la même période, le délai moyen de traitement d'une requête de mise à jour du cadastre s'est amélioré de 24,3 %. La mise à jour se rapporte également aux opérations qui permettent d'assurer l'intégrité du registre cadastral. Le Ministère a fermé 2 112 dossiers relatifs à l'intégrité du cadastre en 2007-2008, soit une augmentation de 14 % par rapport à l'an dernier. Le nombre de dossiers reçus a augmenté de près de 20 % pendant la même période. Malgré cette augmentation, le nombre de dossiers fermés est demeuré supérieur au nombre de dossiers ouverts, de sorte que le nombre de dossiers accumulés a diminué de plus de 28 %. Cette performance a eu des effets importants sur les délais de traitement des dossiers, soit une amélioration de 29 % du délai moyen de traitement. Enfin, selon la planification globale 2008, les frais annuels pour assurer la mise à jour sont estimés à 13,6 millions de dollars pour la période 2007-2021. Cette estimation des dépenses annuelles moyennes est quasi la même entre la planification globale de 2008 et celle de 2007 (-0,1 %).

PERCEPTION DES REVENUS

Suivant la planification globale de 2008, les revenus que le Ministère prévoit percevoir jusqu'en 2021 s'élèveront à 1,28 milliard de dollars. Ces revenus anticipés couvriront donc pleinement l'ensemble des frais que le Ministère prévoit déboursier en rénovation et en mise à jour du cadastre, assurant ainsi l'autofinancement du programme de réforme.

NOUVELLES APPROCHES DE RÉNOVATION CADASTRALE

Depuis la relance de la réforme cadastrale en 1992, les conditions de réalisation des travaux de rénovation cadastrale ont considérablement changé. Le Ministère doit tenir compte des changements et phénomènes nouveaux souvent hors de son contrôle, par exemple, les fluctuations du marché immobilier. Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi les travaux, commencés en 2006-2007, de détermination et de mise en œuvre de mesures permettant d'accroître la performance, d'assurer l'optimisation des budgets et des échéanciers, de favoriser la qualité du cadastre, d'améliorer l'accessibilité aux contrats de rénovation cadastrale et d'augmenter la satisfaction des clients et des partenaires. Parmi ces moyens à mettre en œuvre, certains sont inscrits au *Plan stratégique 2008-2011* du Ministère.

NOUVELLES APPROCHES DE MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL

Les travaux relatifs aux façons de faire, commencés en 2006-2007, se sont poursuivis pour faciliter et optimiser la mise à jour du plan cadastral. Spécifiquement, les mesures retenues permettront d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant les exigences pour la préparation des documents cadastraux, d'accélérer le traitement des requêtes d'opérations cadastrales par une optimisation du processus, et ce, tout en assurant l'intégrité du registre cadastral. Certaines de ces mesures apparaissent au *Plan stratégique 2008-2011* du Ministère.

A large industrial ladle is shown pouring molten metal into a mold. The metal is bright orange and yellow, indicating high temperature. The ladle is positioned at the top, and the metal flows down through a series of channels and a mold, creating a continuous stream. The background is dark, highlighting the intense heat of the metal.

ANNEXE 1

Résultats 2007-2008 de Géologie Québec

Le mandat

Le mandat de la Direction générale de Géologie Québec consiste à acquérir, traiter et diffuser des connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales du Québec, dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le potentiel minéral des régions.

L'organisation

Géologie Québec a le statut d'unité autonome de services. Au 31 mars 2008, elle comptait 80 postes à statut régulier et l'équivalent de 51 à statut occasionnel à temps complet. Ce personnel est réparti dans les bureaux de Val-d'Or (le siège de la direction générale), Québec, Rouyn-Noranda et Montréal.

Outre la direction générale, l'organisation est constituée de deux directions : le Bureau de l'exploration géologique du Québec (Val-d'Or) et la Direction de l'information géologique du Québec (Québec).

Les produits et services

Les activités de Géologie Québec sont orientées fondamentalement vers la livraison de produits et services à la clientèle de l'exploration minérale. Les principaux produits et services sont :

- les rapports d'inventaires géoscientifiques;
- les études géoscientifiques;
- l'évaluation du potentiel minéral;
- les compilations géominières;
- la promotion du potentiel minéral;
- l'assistance financière;
- les sites géologiques exceptionnels;
- le Centre de numérisation ministériel.

La clientèle

Géologie Québec offre des services aux principaux clients suivants :

- les compagnies d'exploration minérale et d'exploitation minière;
- les prospecteurs;
- les consultants et les entreprises de service dans le domaine de l'exploration minérale;
- les communautés autochtones engagées dans le développement minéral;
- les directions générales en région qui ont la responsabilité des services de première ligne.

De plus, certains produits et services offerts par Géologie Québec intéressent également d'autres clientèles, telles que :

- les consultants du domaine des sciences de la Terre;
- les ministères et autres organismes préoccupés par la gestion des ressources et le développement économique;
- les établissements d'enseignement et de recherche;
- le grand public.

Les ressources

Les deux tableaux qui suivent font état des ressources humaines et financières de Géologie Québec, ainsi que de ses sources de revenus, au 31 mars 2008.

RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Produits et services	ETC		Millier de dollars				TOTAL
	R	O	FP	FA	CA	TR	
Évaluation du potentiel minéral	2,7	0,3	296,6	29,6			326,2
Compilations géominières	13,4	7,3	517,5	5,9			523,4
Rôle conseil, avis et expertise	2	0	183,3	0,3			183,6
Rapports d'inventaires géoscientifiques	25,9	14	1 607,5	6 729,2			8 336,7
Études géoscientifiques	7,9	1,5	495,4	850,4			1 345,8
Assistance financière						2 425,9	2 425,9
Promotion du potentiel minéral	2,6	4,2	182,8	196,9	7,5		387,2
SIGEOM et centre de numérisation	9,0	22,7	1 008,6	412,4	210,8		1 631,8
Administration, coordination, autres	16,5	1	741,8	321,2	55,3		1 118,3
TOTAL	80	51	5 033,5	8 545,9	273,6	2 425,9	16 278,9

ETC : Équivalent temps complet
CA : Capitalisation
FA : Fonctionnement autre

FP : Fonctionnement personnel
O : Occasionnel

R : Régulier
TR : Transfert

REVENUS*

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Vente de produits géoscientifiques	110 503 \$	110 332 \$	195 524 \$

* Ces revenus excluent les sommes reçues pour la vente de services, la consultation, l'entente ACDI-Bolivie et Québec Exploration 2007, lesquelles sont gérées en vertu de deux comptes à fin déterminée, en conformité avec les normes diffusées par le Contrôleur des finances.

Sommaire des résultats 2007-2008 de Géologie Québec

Mettre en évidence le potentiel minéral des territoires peu explorés

Indicateur	Cible	Résultat
Taux de progression de la connaissance géoscientifique de base du territoire	1. Produire 4 cartes géologiques du territoire du Moyen-Nord	3 cartes à l'échelle de 1/50 000 sur le territoire de la Baie-James et 4 cartes (1/20 000) de la région de Chibougamau ont été produites

Accroître les connaissances sur les modèles métallogéniques et sur la géologie dans les camps miniers

Indicateur	Cible	Résultat
Taux de production des cartes de potentiel minéral et des modèles géologiques 3D	2. Produire une évaluation du potentiel de l'or orogénique des roches archéennes de la Baie-James et mettre à jour 4 cartes géologiques pour l'élaboration du modèle 3D de la région de Chibougamau	6 cartes (1/250 000) et 1 carte synthèse (1/500 000) du potentiel en or orogénique à la Baie-James ont été produites et diffusées
	3. Générer 100 cibles d'exploration	179 cibles d'exploration ont été définies, dont 114 cibles favorables pour l'or orogénique à la Baie-James et 65 cibles pour les métaux usuels, l'or et les pierres architecturales identifiés lors des travaux d'inventaire et d'études géologiques
Taux de progression dans la mise à jour des cartes géologiques	4. Publication de la carte de compilation géologique au 1/250 000 de la Fosse de l'Ungava et mise à jour de 25 cartes géologiques de la Fosse du Labrador	La production de la carte de compilation géologique (1/250 000) de la Fosse de l'Ungava a nécessité la mise à jour et la compilation de 80 cartes (1/50 000) Ces compilations et mises à jour ont permis d'uniformiser la stratigraphie et les grands ensembles lithologiques de la Fosse de l'Ungava 25 cartes géologiques à l'échelle de 1/50 000 de la Fosse du Labrador ont été mises à jour 3 cartes géologiques couleur de compilation (1/250 000) ont été éditées, dont une a été publiée

Intégrer et diffuser dans le SIGEOM l'ensemble des données géoscientifiques du Québec

Indicateur	Cible	Résultat
Taux de réalisation des compilations géominières	5. Indexer et rendre publics tous les nouveaux rapports d'exploration soumis au Ministère dans un délai maximal de six mois	100 % des documents reçus (496) ont été indexés, numérisés et diffusés dans le SIGEOM dans les délais prescrits
	6. Compiler les données contenues dans les rapports soumis au Ministère dans un délai maximal de six mois	<p>Les compilations comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la localisation des 496 rapports soumis; ■ 2 236 collets de forages ont été localisés et 611 ont pu être numérisés et décrits; ■ 156 fiches de gîtes ont été mises à jour; ■ 89 nouvelles fiches de gîtes ont été créées. <p>Les délais relatifs aux forages et aux fiches des gisements n'ont pas pu être respectés</p>
	7. Évaluer le potentiel de la pierre architecturale dans les régions du Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale et Côte-Nord, mettre à jour les données existantes et les intégrer dans la base de données SIGEOM	<p>5 carrières ont été visitées, dont 1 nouvelle carrière</p> <p>22 mises à jour sur les carrières ont été effectuées et intégrées dans le SIGEOM pour ces quatre régions</p>
Achalandage du site SIGEOM-Internet	8. Augmenter de 10 %, par rapport à la moyenne de l'année 2006-2007, la moyenne mensuelle de visites dans SIGEOM-Internet	Le support pour la cueillette des données a cessé en cours d'année. Les données n'ayant pas été comptabilisées, cet indicateur n'a pu être mesuré

Promouvoir le potentiel minéral du Québec et favoriser les activités d'exploration minérale

Indicateur	Cible	Résultat
Délais de production des rapports d'inventaire et des études géoscientifiques	9. Diffuser, avant le 1 ^{er} avril 2008, les rapports des inventaires menés en 2006-2007 dans 90 % des cas	50 % (3 sur 6) des rapports d'inventaire pour l'année 2006-2007 ont été publiés
	10. Diffuser, avant le 1 ^{er} avril 2008, les rapports d'étapes ou finaux des études menées en 2006-2007 dans 90 % des cas	29 % (2 sur 7) des rapports d'étude ont été diffusés dans les délais prescrits
Nombre de participants à l'événement	11. Attirer plus de 274 participants en provenance de l'extérieur du Québec au congrès Québec Exploration 2007	L'événement a attiré 1 705 participants, dont 299 provenaient de l'extérieur du Québec Il s'agit d'une hausse de 9,1 % par rapport à 2006 (274)
Nombre de prospecteurs autochtones actifs	12. Dénombrer au moins 75 prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection	145 prospecteurs cris (110), inuits (11) et innus (24) ont mené des activités de prospection à la Baie-James, au Nunavik et sur la Côte-Nord
Mise en ligne de pages Web propres au diamant sur le site Internet ministériel	13. Effectuer des mises à jour de la section du site Internet consacrée au diamant	Aucune mise à jour de la section sur le diamant du site Internet ministériel n'a été effectuée au cours de l'année

Le bilan des résultats 2007-2008

En 2007-2008, le gouvernement du Québec a accordé à Géologie Québec une enveloppe budgétaire de deux millions de dollars pour la mise en œuvre du volet sur l'acquisition de connaissances géoscientifiques, dans le cadre du Plan cuivre, entre autres en Abitibi-Témiscamingue. Une enveloppe supplémentaire de sept millions de dollars a permis la réalisation de projets d'inventaire et d'études géoscientifiques visant à mettre en évidence le potentiel minéral de nouveaux secteurs peu connus. Ce montant a permis également de financer des projets d'inventaire et d'études géologiques réalisés avec des intervenants régionaux dans les régions du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent (un projet de levé sismique réalisé avec la collaboration de la Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants du Ministère).

PLAN CUIVRE (ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC)

Pour une deuxième année consécutive, le Nord-Ouest québécois a été l'hôte d'un vaste programme géoscientifique qui vise à favoriser l'exploration et la découverte de nouveaux gisements pouvant approvisionner, en concentré de cuivre, la fonderie Horne à Rouyn-Noranda. Exécutés en partenariat avec la Commission géologique de l'Ontario (CGO), la Commission géologique du Canada (CGC) et d'autres acteurs industriels, universitaires et régionaux, ces travaux géoscientifiques ont également pour but de mettre en réseau les ressources humaines disponibles.

Le secteur de Rouyn-Noranda offre un potentiel élevé de découvertes en gisements de cuivre et il a fait l'objet de plusieurs travaux multidisciplinaires, dont de nouveaux inventaires géologiques et de nouvelles études métallogéniques. Des travaux de modélisation géologique tridimensionnelle (3D), entre autres le long de la Faille de Cadillac, visent à préciser le potentiel minéral en profondeur.

Au cours de l'automne, le Ministère a effectué un levé gravimétrique au sol de haute résolution qui couvre la portion ouest du Groupe de Blake River en Abitibi, tandis que la Commission géologique du Canada (CGC) a dressé un levé semblable dans la portion est de la même unité géologique. À la suite d'une consultation menée auprès de l'industrie minière, il a été décidé d'agrandir le secteur couvert et d'englober l'ensemble du Groupe de Blake River, afin de répondre à la problématique régionale prioritaire visée par le programme du Plan cuivre et à la troisième phase de l'Initiative géoscientifique ciblée (IGC-3). Cette nouvelle couverture gravimétrique réalisée conjointement par le Ministère et la Commission géologique du Canada permet de visualiser en trois dimensions l'architecture volcanique et plutonique du Groupe de Blake River et de cibler de nouveaux secteurs d'exploration dans le camp minier cuprifère le plus prolifique au Québec, celui de Rouyn-Noranda.

Au cours des troisième et quatrième trimestres, le Ministère et la Commission géologique du Canada ont réalisé la deuxième phase du projet de forage de mort-terrain et du socle rocheux de la rivière Octave. Situé entre Amos et Lebel-sur-Quévillon, ce projet vise à mieux connaître la géologie d'un secteur à fort potentiel minéral, avec les mines de Géant Dormant et de Langlois; toutefois, ce secteur demeure peu exploré à cause du fort recouvrement de sédiments quaternaires et du manque d'affleurements rocheux.

Dans la région de Chibougamau, les travaux de terrain exécutés au cours de l'été ont permis la mise à jour de plusieurs cartes géologiques dans cette région à fort potentiel cuprifère. Ces travaux sont complétés par de la modélisation géologique tridimensionnelle (3D) de la région.

BAIE-JAMES (NORD-DU-QUÉBEC)

Sur le territoire de la Baie-James, Géologie Québec a poursuivi la cartographie géologique à l'échelle de 1/50 000, amorcée en 2006-2007, à l'ouest du réservoir d'Opinaca, au nord de la rivière Eastmain. Les travaux exécutés au cours des deux dernières années permettent de déterminer un potentiel favorable en minéralisations aurifères et en éléments rares.

GRAND-NORD (NUNAVIK-NORD-DU-QUÉBEC)

Les régions de la rivière Sérigny (feuille SNRC 23 N) et du lac Cambrien (tiers ouest de la feuille 24C) ont fait l'objet d'un levé géologique à l'échelle de 1/250 000 au cours de l'été 2007. Ce levé permet de combler un secteur non cartographié lors du programme Grand-Nord, au Nunavik, entre 1998 et 2004.

EST ET SUD DU QUÉBEC

Sur la Côte-Nord, le secteur à l'ouest de Baie-Comeau a fait l'objet d'une cartographie géologique à l'échelle de 1/125 000. Un projet pilote, dont le but est d'évaluer le potentiel de l'ensemble des ressources minérales (métaux, pierre, granulats, tourbe, etc.), a été réalisé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une évaluation du potentiel en pierre de taille a été faite dans les régions du Centre et de l'Est du Québec (Capitale-Nationale, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord). Cette évaluation a permis de définir 23 cibles d'exploration pour la pierre architecturale dans ces régions.

GÉOLOGIE DU QUATERNAIRE

Pour une troisième année, Géologie Québec a poursuivi l'inventaire des ressources en sable et gravier de la réserve faunique des Laurentides (région du Saguenay-Lac-Saint-Jean). Cet inventaire sert à déceler les sources d'approvisionnement utilisées pour la construction de l'autoroute 175 qui traverse la réserve faunique des Laurentides. La région de la Côte-Nord a fait l'objet d'une compilation des dépôts meubles et des marques d'érosion. Ce projet de compilation vise à corriger les cartes de dépôts meubles à partir de vérifications faites sur le terrain.

GÉOCHIMIE ET GÉOPHYSIQUE

Un levé régional de sédiments lacustres d'une superficie de 21 500 km² a été réalisé à l'automne 2007 dans la MRC des Sept-Rivières, sur la Côte-Nord. Il vise à repérer de nouvelles cibles d'exploration pouvant stimuler l'exploration minière dans ce secteur de la province géologique de Grenville.

Au cours des troisième et quatrième trimestres, le Ministère a financé la réalisation d'un levé magnétique aéroporté à la Baie-James, dans la région des aménagements hydroélectriques du Complexe Frégate. Ce levé couvrant une superficie de 27 000 km² permet de représenter sur carte les différentes signatures magnétiques du socle rocheux. Ces données sont utiles à l'exploration minière pour plusieurs substances minérales, en plus d'appuyer la préparation et les interprétations des futures campagnes de cartographie géologique prévues dans cette région.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, Géologie Québec a réalisé un levé sismique de réflexion avec la collaboration de la Direction de la mise en valeur des ressources et du suivi des marchés pétroliers. Ce levé va permettre de visualiser des sections géologiques en trois dimensions et de reconnaître et de mieux comprendre les structures géologiques et le mécanisme de mise en place des hydrocarbures. Cette acquisition de données géoscientifiques va permettre de relancer l'ensemble de l'exploration des ressources minérales (pétrolières, gazières et minières) du Bas-Saint-Laurent.

ÉVALUATION DU POTENTIEL MINÉRAL ET CIBLES D'EXPLORATION

L'étude effectuée sur le potentiel aurifère de type or orogénique, par le Ministère, pour le territoire de la Baie-James a permis de définir 114 cibles d'exploration pour l'or. Les travaux de terrain du Ministère de l'été 2007 ont également permis de définir 65 nouvelles cibles propices à l'exploration de métaux usuels, de métaux précieux, de la pierre dimensionnelle et de matériaux de construction dans le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Capitale-Nationale, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent.

SIGEOM

Géologie Québec a poursuivi ses efforts pour définir de nouvelles cibles d'exploration à partir du traitement des données de sa banque SIGEOM (Système d'information géominière) et préparer plusieurs synthèses et compilations. Géologie Québec a également été active dans la promotion du potentiel minéral du Québec. Enfin, au cours de l'année, Géologie Québec a publié 26 documents géoscientifiques et 10 traductions anglaises de documents existants.

Par le SIGEOM, le Ministère dispose de l'une des banques de données géoscientifiques les plus importantes au monde. Géologie Québec a poursuivi ses efforts de numérisation des rapports produits par le Ministère et l'industrie. Au 31 mars 2008, le fonds documentaire ministériel comptait 74 812 documents, dont 5 298 publications du Ministère et plus de 1 800 mémoires et thèses géoscientifiques. Tous les documents du Ministère sont accessibles en format numérique; ceux de l'industrie le sont dans une proportion de 74 %.

LA PROMOTION

La promotion du potentiel minéral québécois a été au cœur des préoccupations de Géologie Québec. Ainsi, la quatrième édition de *Québec Exploration*, organisée en novembre 2007 avec la collaboration de l'Association de l'exploration minière du Québec, a permis d'attirer 1 705 participants du domaine de l'exploration minière, pétrolière et de la recherche, dont 18 % provenaient de l'extérieur du Québec (de toutes les régions du Canada et d'ailleurs). Le nombre de participants hors Québec s'établissait à 299 en 2007, ce qui représente 9,1 % d'augmentation par rapport à 2006. Cette année, Géologie Québec a organisé une porte ouverte d'une demi-journée à Québec Exploration; 250 participants du grand public ont pu ainsi visiter les différents salons des exposants.

Géologie Québec a également participé aux congrès *China Mining*, à Beijing en octobre 2007, *Mineral Exploration Roundup*, à Vancouver en janvier 2008, et *Prospectors and Developers Association of Canada*, à Toronto en mars 2008.

LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

Géologie Québec a poursuivi sa démarche visant la préservation de sites géologiques exceptionnels. À ce jour, près d'une vingtaine de sites ont été caractérisés et sont en processus de classement.

LES FONDS MINIERS AUTOCHTONES

Géologie Québec a continué d'accompagner les fonds miniers autochtones, soit le Fonds d'exploration minière du Nunavik, le Conseil cri sur l'exploration minérale et le Fonds minier innu Nitassinan. En 2007-2008, le Ministère a dépensé 600 000 dollars pour financer les fonds miniers autochtones.

LES RÉGIONS

Géologie Québec a également poursuivi sa collaboration avec le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM) en participant au financement et en siégeant au conseil d'administration et au comité d'orientation de la recherche.

En février 2008, le Ministère a signé l'entente sur le développement d'une expertise régionale dans l'acquisition de connaissances géochimiques de l'environnement secondaire (sédiments de fonds de lacs, de ruisseaux et de sols) ainsi que sur la promotion et le développement de l'industrie minérale dans la région de la Côte-Nord. Cette entente a pour objectif de développer dans la région de la Côte-Nord une expertise technique et humaine en matière d'étude géochimique de l'environnement secondaire et plus particulièrement dans l'analyse des sédiments de lacs et de ruisseaux, d'acquérir rapidement de nouvelles données géochimiques sur de vastes superficies, de favoriser le développement de l'exploration minière par le décèlement et la promotion de nouvelles cibles d'exploration minérale pour la région et d'augmenter les investissements privés en exploration minérale sur la Côte-Nord.

Les cibles 1, 3, 12 et 13 décrites dans cette annexe constituent aussi des objectifs du *Plan stratégique 2005-2008* du Ministère et sont donc également présentées dans le rapport annuel ministériel dont cette publication fait l'objet. Sur les 13 cibles prévues, 12 ont été mesurées. La méthode d'évaluation de la cible 8 portant sur l'achalandage du site SIGEOM-Internet utilisée en 2006-2007 n'a pu être répétée cette année. Le support pour la collecte des données a cessé en cours d'exercice. Donc, les données de 2007-2008 ne peuvent pas être comparées avec celles de l'année précédente. Huit des douze cibles mesurées ont été atteintes pour l'exercice 2007-2008.

cœur

avenir

intelligence

loisirs

équilibre

vision

richesse

talent

emplois

Ressources naturelles
et Faune

Québec 